

Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 69 (1984)

Heft: 3

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

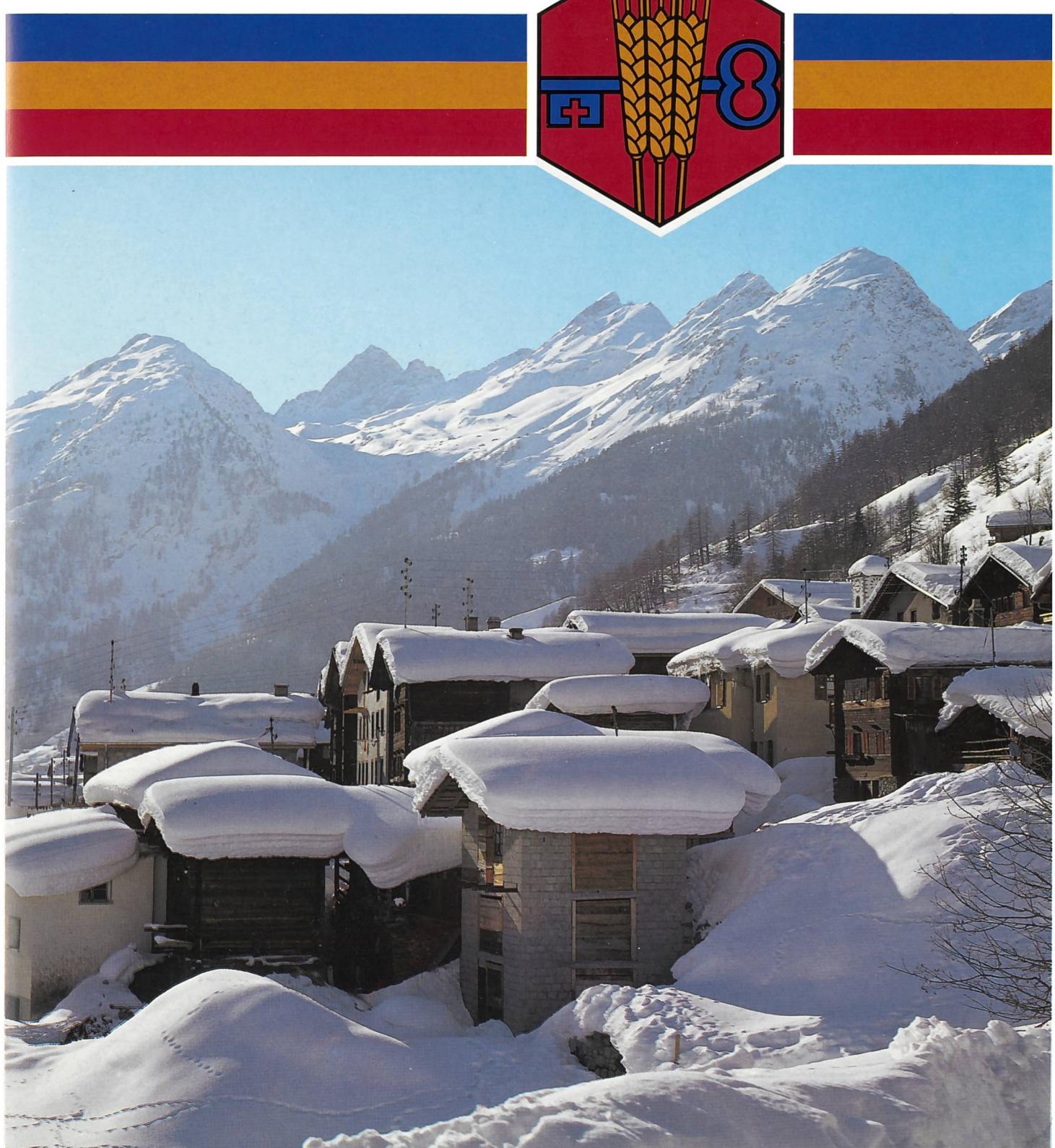
Download PDF: 01.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

3

Le Raiffeisen Messenger

Revue publiée par l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
N° 3, mars 1984





Fromage d'Appenzell

Saveur incomparable

*...née de soins amoureux
et du secret d'une saumure aux herbes.*



Impressum

Editeur

Union suisse des Caisses Raiffeisen,
St-Gall et Lausanne

Rédaction

Jean-Louis Emmenegger (rédacteur responsable),
Francine Azau

Adresse de la rédaction

Case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/27 47 72

Bureaux:

Av. des Jordils 3

**Administration/Service
des abonnements**

Case postale 206
1000 Lausanne 6
Tél. 021/27 47 72

Régie des annonces

Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2
1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31

Impression/Expédition

Imprimerie Corbaz S.A.
Av. des Planches 22
1820 Montreux
Tél. 021/63 48 31

Reproduction avec indication
de la source autorisée.

Sommaire

4
Actualité bancaire

La votation du 20 mai 1984

6
L'interview du mois

***M. A. Galula, directeur de l'Exposition
TECHNOBANK '84***

8
Reportage

***Grâce au TGV:
Paris à 3 heures et demie de Lausanne***

10

***Le Comité International de la
Croix-Rouge (CICR)***

14
Chronique économique

Où va l'économie suisse?

18
Portrait:

La Caisse Raiffeisen de St-Martin (VS)

23

La page de la femme

24

USCR-Informations

30

Humour... et mots croisés

Couverture: Lötschental. Photo Jobin, Dombresson

ACTUALITE BANCAIRE

La votation du 20 mai 1984

Markus Rohr, journaliste parlementaire

Le 20 mai prochain, l'initiative populaire «contre les abus du secret bancaire et le pouvoir des banques» passera en votation devant le peuple. Cette initiative a été lancée en 1978 par le Parti socialiste suisse, à la suite de différents «scandales» bancaires, et déposée au mois d'octobre 1979, munie de 121 882 signatures valables. Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent au souverain de repousser cette initiative, qui a déjà été rejetée par le Conseil national par 111 voix contre 51 et par le Conseil des Etats par 31 voix contre 6.

Le secret bancaire

Au centre du débat, le secret bancaire, véritable bête noire des tenants de l'initiative. Qu'est-ce donc que ce secret bancaire? Il n'est en rien un droit réservé aux banques, mais bien un devoir. En Suisse, la protection de la sphère privée, celle de la personnalité et celle des biens sont des droits fondamentaux, inscrits dans la Constitution. Le secret bancaire constitue, avec d'autres, une partie intégrante de ces droits fondamentaux. Car les banques vivent de la confiance que leur témoignent leurs clients. Seul celui qui est certain de pouvoir confier et remettre son argent entre des mains sûres et liées par le devoir de discréetion sera prêt à se défaire pour un temps de ce qu'il possède en propre. A la campagne, sphère d'activité par excellence des Caisses Raiffeisen, ce facteur de «confiance» joue un rôle plus important encore qu'en ville, où l'on bénéficie d'un certain anonymat. En fait,

en cas d'infraction à l'obligation du secret et de la discréetion, le client de la banque a le droit de réclamer la réparation du dommage subi, et même, dans le cas d'un délit d'une gravité particulière, celui d'exiger une indemnité pour tort moral. Au reste, l'obligation de garder le secret qui est faite aux banques ne constitue en aucune manière un élément propre à cette branche d'activité. Elle s'applique également aux médecins, aux avocats, aux fiduciaires et à ceux qui ont charge d'âmes.

Le secret bancaire n'est pas illimité, comme on le croit si souvent. Les banques sont tenues de fournir les renseignements nécessaires en cas de procédure pénale, à la demande des tribunaux, et en général dans tous les cas où des faits de nature criminelle peuvent être établis ou simplement présumés, fraude fiscale comprise. En outre, le secret bancaire est levé en cas de poursuite ou de faillite. Plus encore, nombre d'accords d'assistance judiciaire passés avec l'étranger permettent aux autorités judiciaires



Seule la personne convaincue que son avoir financier est «en de bonnes mains» acceptera de confier la gestion de son épargne ou de sa fortune à un tiers — «sa» banque.

étrangères d'obtenir, par le canal des autorités suisses, les renseignements qu'ils désirent, renseignements qui peuvent aboutir à l'arrestation et au jugement des délinquants économiques dans ces pays. Tout récemment, le Tribunal fédéral a obligé une grande banque suisse à lever le secret bancaire.

Autre erreur fréquente, celle de croire qu'il y aurait des détenteurs anonymes de comptes auprès des banques. Quand on parle de «comptes numérotés», cela veut simplement dire que le titulaire d'un tel compte est connu d'un cercle très restreint de collaborateurs de la banque, ce qui assure une protection encore accrue de la personnalité.

Reste le reproche adressé aux banques suisses d'accepter «l'argent sale qui tente de s'enfuir de l'étran-

ger». Or, aux termes de la loi sur les banques, l'autorisation d'exploiter un institut bancaire n'est accordée qu'aux personnes jouissant d'une réputation irréprochable et qui fournissent toute garantie d'une activité exempte de reproches. Mais ceci ne suffit pas. C'est pourquoi les banques ont librement conclu, en 1977, une convention avec la Banque nationale, convention selon laquelle elles s'engagent à faire preuve de toute la prudence voulue «dans l'acceptation de fonds». Les infractions à cette convention font l'objet d'enquêtes et, le cas échéant, de mises en demeure, de la part d'une commission de conciliation spécialement constituée, et qui a déjà eu à intervenir. A l'heure actuelle, on est en train d'examiner si cette obligation de retenue peut

et doit faire l'objet d'une loi d'application.

A y voir de plus près, le secret bancaire est tout sauf un instrument qui favorise la criminalité. Et il n'est pas non plus typiquement suisse. Tous les Etats industrialisés de l'Occident ou à peu près le connaissent, sous une forme ou sous une autre. En Autriche et au Japon, le secret bancaire va même plus loin que chez nous, les titulaires de comptes n'étant pas obligés de décliner et de révéler leur identité! L'on ne voit donc pas très bien pourquoi le système très mesuré du secret bancaire devrait être démantelé en Suisse, ni les avantages d'une telle opération.

Le pouvoir des banques

Un autre point d'attache essentiel de l'initiative sur les banques touche à ce que l'on appelle la «puissance des banques». Ladite initiative postule d'une part une obligation plus étendue pour les banques d'avoir à publier leurs comptes annuels consolidés, de faire apparaître les réserves latentes, de faire état de leurs participations, avoirs



La loi actuelle, avec le secret bancaire tel qu'il existe présentement, permet déjà à l'autorité compétente d'obtenir toutes les informations voulues lors d'enquêtes pénales (pour escroquerie fiscale par exemple).

fiduciaires, des mandats qu'elles détiennent dans les conseils d'administration et des voix dont elles disposent lors d'assemblées générales en vertu des dépôts faits chez elles. L'initiative tend d'autre part à édicter des dispositions destinées à limiter les imbrications entre les banques et les entreprises.

Le postulat qui concerne l'exigence d'une plus grande transparence est tout à fait acceptable. Il est possible d'y souscrire par le biais de la révision de la loi

sur les sociétés anonymes, qui est actuellement en discussion devant le Parlement, ainsi que par la révision de la loi sur les banques, qui est présentement en cours. Il n'est nul besoin d'une base constitutionnelle pour régler ce problème. Quant à l'emprise qu'auraient les banques sur les conseils d'administration, elle est beaucoup moins forte qu'on ne le croit d'habitude. Selon les statistiques, les participations durables des banques s'élevaient, en 1980, à un total de 4,5 milliards de francs, soit 1 % de la valeur totale affichée au bilan des sociétés, qui était de 466 milliards de francs. Bien souvent, lorsque des banques prennent des participations dans des sociétés, c'est pour les sauver de la débâcle. Comment pourrait-on le leur reprocher? Quant à l'occupation, par les représentants des banques, de sièges dans les conseils d'administration d'autres entreprises, la Commission des cartels constate que cela correspond à un besoin. Le banquier est là

pour jouer un rôle de conseiller financier, rôle aussi important que nécessaire. Du reste, une enquête a fait apparaître que sur les 116 mandats des conseils d'administration de 11 grandes entreprises industrielles suisses, 19 seulement étaient occupés par des représentants des banques. Par contre, 41 représentants de l'industrie siègent dans les conseils d'administration des trois grandes banques, l'UBS, la SBS et le CS, qui regroupent 64 mandats dans leurs conseils. Donc, les banques sont bien loin d'avoir assuré leur «emprise» sur l'industrie.

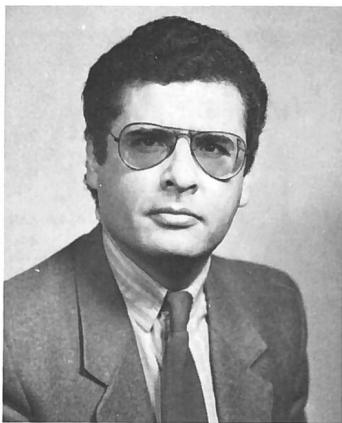
L'initiative sur les banques mérite d'être examinée de plus près. Mais l'on peut déjà retenir ceci, en accord avec le Conseil fédéral et le Parlement: l'initiative populaire vise à une limitation très restrictive de la liberté d'action des banques et à une mise sous surveillance étroite de ce secteur économique, ce qui est en nette contradiction avec les principes de la liberté économique en vigueur en Suisse. ■

L'assemblée fédérale recommande le rejet de l'initiative, le Conseil national par 111 voix contre 51, le Conseil des Etats par 31 voix contre 6.

Photo Ch. Sonderegger



INTERVIEW



M. Ange Galula, directeur de l'Exposition TECHNOBANK'84, Genève.

Préparer la banque du futur

Le Messager Raiffeisen:
Pourquoi une «Exposition internationale des technologies et services pour la banque et la finance»?

M. A. Galula: Deux raisons principales nous ont incité à organiser TECHNO-

BANK'84. Il y a d'abord un marché commercial pour les produits de technologie bancaire tels que systèmes informatiques, terminaux de guichets, machines de traitement des chèques, systèmes de sécurité, bureautique bancaire, etc. Tous ces équipements sont tout simplement indispensables au

bon fonctionnement du secteur bancaire. Et il est important, à notre avis, que les responsables connaissent ce qui existe en matière d'équipements spécialisés. La seconde raison est que les fabricants de ces équipements n'ont jamais été réunis à un endroit déterminé pour exposer et présenter

leurs réalisations aux dirigeants des banques. Il y a la «BUFA» en Suisse et le «SICOB» en France, mais ces expositions s'adressent à tous les secteurs économiques. Nous voulions, quant à nous, mettre sur pied une exposition à caractère spécifiquement bancaire.

TECHNOBANK'84: une exposition et des symposia sur la «banque de demain».



**Le Messager Raiffeisen:
Est-ce la première fois
qu'une telle exposition
est organisée?**

M. A. Galula: Oui, il s'agit bien de la première tentative de faire d'abord une exposition de matériel et d'installations bancaires, elle-même complétée de plusieurs symposia. D'habitude, il s'agit plutôt de congrès et de séminaires, pendant la durée desquels de petites expositions sont organisées.

**Interview:
Jean-Louis
Emmenegger**

**Le Messager Raiffeisen:
Pourquoi Genève et pas
une autre place financière
importante?**

M. A. Galula: Nous avons choisi Genève par déduction. Sur le plan mondial, trois pays entraient en ligne de compte: les Etats-Unis avec New York, l'Angleterre avec la City de Londres et la Suisse. Le caractère international de Genève étant plus fortement marqué que celui des deux autres villes citées, nous avons décidé de choisir Genève, qui dispose d'ailleurs d'excellentes facilités d'accès par train et par avion.

**Le Messager Raiffeisen:
Quelles sont les principales prestations que TECHNOBANK'84 offre à ses visiteurs?**

M. A. Galula: Il s'agit d'abord d'une exposition technique à caractère international où sont présentés tous les équipements et systèmes technologiques qui ont une application ban-

caire. A cette exposition (sous la forme de stands) s'ajoutent les exposés et les démonstrations faites par les entreprises présentes à l'intention des personnes intéressées. Les fabricants peuvent ainsi avoir un contact direct avec les utilisateurs de leurs produits. Troisième prestation que TECHNOBANK'84 offre: des symposia au cours desquels des sujets d'intérêt général sont présentés par des spécialistes. Le quatrième pilier de notre exposition est le «business center»: son but est de mettre en liaison les «demandeurs» d'équipements et les «fabricants» de ces mêmes équipements. Nous voulons ainsi rapprocher les spécialistes!

**Le Messager Raiffeisen:
L'informatique et la bu-
reaudique sont entrées en
force dans le secteur ban-
caire: n'est-ce pas au
détriment du contact per-
sonnel avec le client?**

M. A. Galula: Dans un premier temps, il est certain que ces équipements technologiques vont créer (ou augmenter) une «distance» entre le banquier et son client. Mais dans un second temps, il est certain aussi que le banquier, grâce à tous ces équipements à forte productivité, aura davantage de temps à consacrer à son client. Le défi que doivent relever les banques est à la fois technologique (il faut choisir le bon équipement et bien le maîtriser) et psychologique (le personnel doit accepter ce changement, tout comme la clientèle d'ailleurs).

**Le Messager Raiffeisen:
Comment voyez-vous la
«banque du futur»?**

M. A. Galula: Le portrait de cette «banque du futur» se dessine maintenant déjà.

Elle travaillera de plus en plus avec des équipements techniques sophistiqués (et de plus en plus fiables souhaitons-le) et un personnel professionnellement très

qualifié. Ce n'est qu'à ces deux conditions que la «banque du futur» atteindra ce qui doit être son but premier, le contact personnalisé avec sa clientèle. ■

TECHNOBANK'84

Plus de 120 sociétés de toute l'Europe et des Etats-Unis présenteront leurs plus récentes technologies pour les banques à TECHNOBANK'84, l'exposition internationale des technologies et services pour la banque et la finance, qui se déroulera à Genève du 27 au 30 mars 1984.

Pendant une semaine se dérouleront diverses activités parallèles à l'exposition: neuf symposia (dont les thèmes sont: les réseaux internes de transmission de données; les systèmes et logiciels bancaires; la sécurité des documents imprimés; la sécurité des nouveaux moyens de paiement; la sécurité des agences bancaires; la bureautique et la productivité de la banque; les technologies et les mutations sociologiques et sociales de la banque; l'impact des technologies sur la compétitivité et profitabilité bancaire) et vingt conférences d'exposants, parmi lesquelles celles des sociétés suisses Signamatic, Winter Partners Inc., Ruko AG, Valorinform AG, Tandem Computers AG.

Près de 3000 banquiers de toute l'Europe, d'Amérique, d'Afrique, du Proche-Orient sont attendus pour visiter cette manifestation à caractère international. Les exposants appartiennent aux secteurs suivants: informatique bancaire, moyens de paiement, impression financière, bureautique, banque de données, sécurité.

TECHNOBANK'84, qui est patronnée par les grands établissements bancaires suisses, est ouverte uniquement aux professionnels. Pour recevoir le programme complet de la manifestation, vous pouvez écrire à: TECHNOBANK'84, case postale 625, 1211 Genève 1, tél. 022/32 98 08.

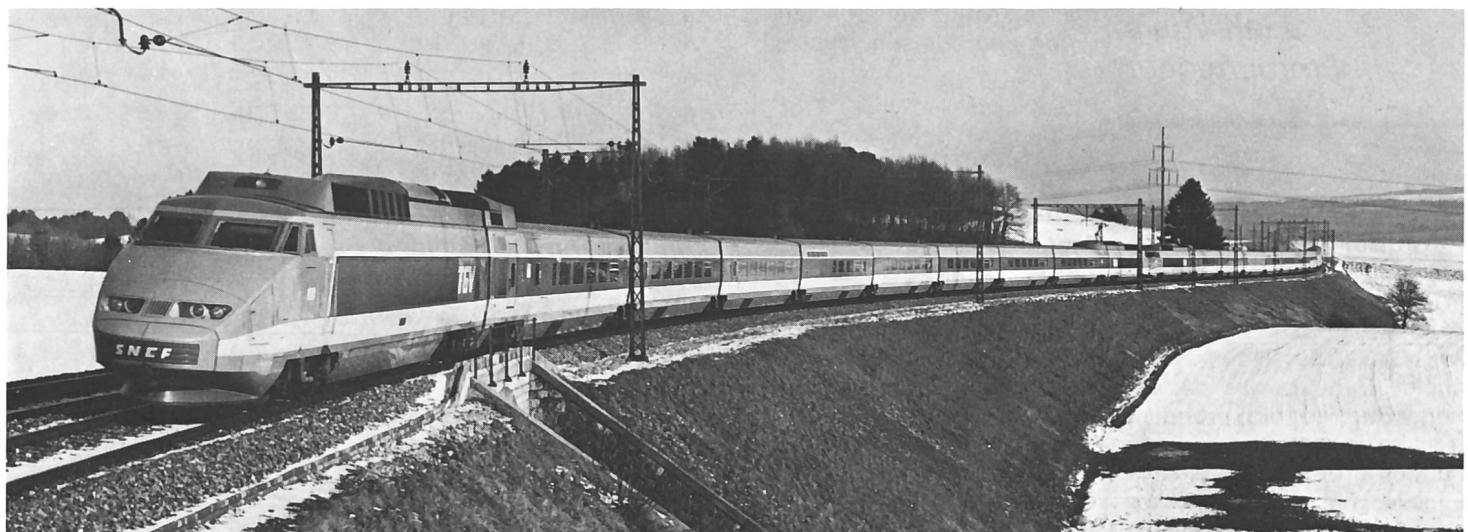
REPORTAGE

Evénement vaudois et romand

Grâce au TGV: Paris à 3 heures et demie de Lausanne

C'est un événement vaudois d'abord: depuis le 22 janvier 1984, quatre TGV (Train à Grande Vitesse) de la SNCF relient quotidiennement Lausanne à Paris. Grâce à la vitesse de pointe de la «gazelle du rail» — 270 km/h sur un tiers du parcours — «Paris est devenue un faubourg

de Lausanne» comme l'a si joliment dit un invité à la tribune officielle le jour de l'inauguration de la ligne. Evénement romand aussi, puisque Valaisans et Neuchâtelois bénéficient désormais aussi de cette nouvelle liaison rapide vers la capitale française.



A 132 km/h de moyenne...

Photo CFF

Un 19 janvier enneigé

Le hasard faisait que, ce jour-là, nous nous rendions à Berne à une conférence de presse. Le matin, sur le quai 1, tout était calme. Le premier drapeau officiel — le tricolore — était accroché à l'avant-toit du quai 1, là où en fin d'après-midi avait lieu l'inauguration officielle de la ligne du TGV. Le second drapeau était vaudois, le troisième était suisse: l'alternance était donnée.

Quelques flocons de neige (les premiers de la journée!) tombaient.

A 15 h. 30, le décor avait changé et tout était prêt. Sous la neige, la gare de Lausanne était multicolore. Des dizaines de drapeaux ornaient le quai, la tribune était installée, les micros et les amplificateurs étaient en train d'être testés. L'endroit «sentait» l'événement: des photographes faisaient les cent pas, des policiers étaient en faction, les cheminots philatélistes vendaient leurs «enveloppes

souvenirs» aux intéressés. De l'autre côté du quai, une rame du TGV est arrêtée; c'est celle qui sera «baptisée» dans quelques minutes. De tous les côtés, des curieux. Une seule entrée, réservée aux invités, à la presse et aux photographes, est strictement gardée par les policiers. Tiens, voilà les musiciens de la fanfare de la police cantonale qui arrivent et qui se mettent en place. Des dames en costume vaudois et gerbes de fleurs dans les bras les rejoignent.

Cointrin fermé: la revanche du rail

L'heure «H» approche, on s'impatiente. Le TGV devait arriver à 15 h. 53 et il est 16 h.! «Le voilà» crie soudain un photographe. Au bout du quai, trois phares percent le brouillard et grossissent à vue d'œil. La couleur orange du fameux train se précise: c'est bien lui! Lentement, majestueusement, il s'arrête. Victoire du rail sur l'avion: l'aéroport de

Cointrin est fermé depuis le matin et aucun avion n'a pu relier Genève à Paris! De la neige? Le TGV s'en est bien moqué et a foncé à pleine vitesse à travers le Jura français et suisse.

La voiture des officiels s'arrête en face de la tribune. La porte s'ouvre... et les flashes de la nuée des photographes présents crépitent. La fanfare entonne son morceau, la caméra de la télévision romande ronronne, l'ambiance est typique: «l'événement est historique»!

Gagner du temps sur le temps

M. Raymond Junod, président du Conseil d'Etat vaudois, descend le premier du TGV, suivi du ministre français des transports M. Charles Fiterman et de M. Gentil, directeur général de la SNCF. M. Léon Schlumpf, président de la Confédération, les accueille. On se serre la main, tout en regardant les photographes. Chut... on pose! Merci! A la tribune, M. R. Desponds, président de la Direction générale des CFF, salue les invités et les personnes présentes.

Reportage: Jean-Louis Emmenegger

Après avoir fait l'historique des relations ferroviaires entre Lausanne et Paris, M. Desponds parle de Paris «qui est à maints égards notre capitale politique». Sourire des Suisses. Mais grâce au TGV, «Paris est devenue un faubourg de

Lausanne» poursuit M. Desponds. Sourire des Français.

M. Paul Gentil, directeur général de la SNCF, est plus «commercial» dans ses propos. Il parle de nombre de passagers, de taux de réservations, de symbole des liaisons entre les deux pays... Ben voyons, à quoi servirait un TGV sans passagers?

Une rame nommée «Pays-de-Vaud»

Chacun attend avec impatience le baptême de la rame 110 du TGV par M. R. Junod, président du Conseil d'Etat, et Mme R. Desponds, la marraine du désormais TGV «Pays-de-Vaud». Un baptême qui se fait dans la joie (M. Junod vient de provoquer les rires de l'assistance sur le quai en priant M. Gentil et moi-même... d'avancer vers le TGV) et avec du vin blanc — du Villeneuve de 1982 en l'occurrence — tradition oblige! Les flashes crépitent, le deuxième «moment historique» est fixé sur les pellicules.

A l'heure des discours, au Palais de Beaulieu, tour à tour, MM. Paul-René Martin, syndic de Lausanne,



L'avant de la «gazelle du rail».

Photo S. Bioley

Le TGV Lausanne-Paris-Lausanne en quelques données

- 4 rames automotrices circulent chaque jour dans les deux sens.
- 1 rame de 8 voitures (3 de 1^{re} classe et 5 de 2^e classe) offre 386 places.
- Les voitures sont climatisées.
- Les sièges sont indépendants, disposés comme dans un avion (la moitié dans le sens de marche).
- Restauration: à votre place en 1^{re} classe (sur réservation); bar avec petite restauration et boissons au milieu du train; mini-bar pour les deux classes.

Parlons prix

- Le prix du billet (sans supplément): 136 fr. en 2^e classe et 200 fr. en 1^{re} classe.
- Des suppléments s'ajoutent certains jours pour certains trains (24 fr. en 1^{re} classe et 16 fr. en 2^e classe pour Lausanne-Paris).
- La réservation des places est obligatoire (taxe de 4 fr.).

«Le voilà!»



Photo CFF

Raymond Junod, président du Conseil d'Etat, Léon Schlumpf, président de la Confédération suisse, et Charles Fiterman, ministre français des transports, se félicitèrent de l'inauguration de cette liaison rapide entre le Pays de Vaud et la capitale française et du rapprochement ainsi favorisé. «Une étape primordiale dans l'histoire des relations franco-suisses vient d'être franchie» diront les officiels en chœur.

INFORMATION

Organisation humanitaire (suite)

Le Comité International de la Croix-Rouge - CICR

Les **Sociétés nationales** de la Croix-Rouge (dont la Croix-Rouge suisse) œuvrent à l'intérieur des frontières de leur pays en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics. Elles s'occupent en particulier des questions de santé et soins infirmiers, de secours aux sinistrés et déshérités, des problèmes de jeunesse, de la diffusion des principes de la Croix-Rouge, de collecte de sang, etc.

La **Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge** est la fédération mondiale des Sociétés nationales, dont elle est l'organe de liaison. Elle organise et coordonne, à l'échelon international, les secours de la Croix-Rouge lors d'une catastrophe naturelle (inondations, séismes, etc.) dont les dimensions dépassent les possibilités de la Croix-Rouge nationale. De plus, elle encourage le développement des Sociétés membres.

Le CICR, les Sociétés nationales et la Ligue constituent la **Croix-Rouge Internationale** (CRI). Outre ces trois organisations, les Etats signataires des Conventions de Genève se réunissent tous les quatre ans en une **Conférence internationale de la Croix-Rouge**, autorité suprême de la CRI.

«Exercer la charité entre les armes»
(devise de Gustave Moynier).

Après ce préambule — nécessaire pour une vision claire — voyons ce qu'est le CICR et ce qu'il fait.

Promoteur des Conventions de Genève, qui consacrent le respect de la personne humaine en période de conflits armés, le CICR travaille

CICR, Société nationale de la Croix-Rouge, Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge, Croix-Rouge internationale et Conférence internationale de la Croix-Rouge : le grand public a souvent de la peine à distinguer ces organisations les unes des autres. Avant de voir plus en détail quelle est la fonction du CICR, précisons d'emblée le rôle des autres institutions énumérées ci-devant.



Le siège du CICR à Genève.

Photo CICR

au développement et à la diffusion du droit international humanitaire. C'est en quelque sorte le gardien de la doctrine de la Croix-Rouge. Il intervient **partout**, en temps de guerre, de guerre civile, de troubles ou de tensions. Son but est d'apporter protection et assistance aux victimes des conflits et de leurs suites directes.

Protection, car l'être humain doit être mis à l'abri de mesures qui lui seraient néfastes, voire fatales: violence, privation de ses droits essentiels, atteinte à son intégrité physique ou morale.

Assistance, de manière à apporter à l'individu tout ce qui lui manque: nourriture, vêtements, soins, abri,

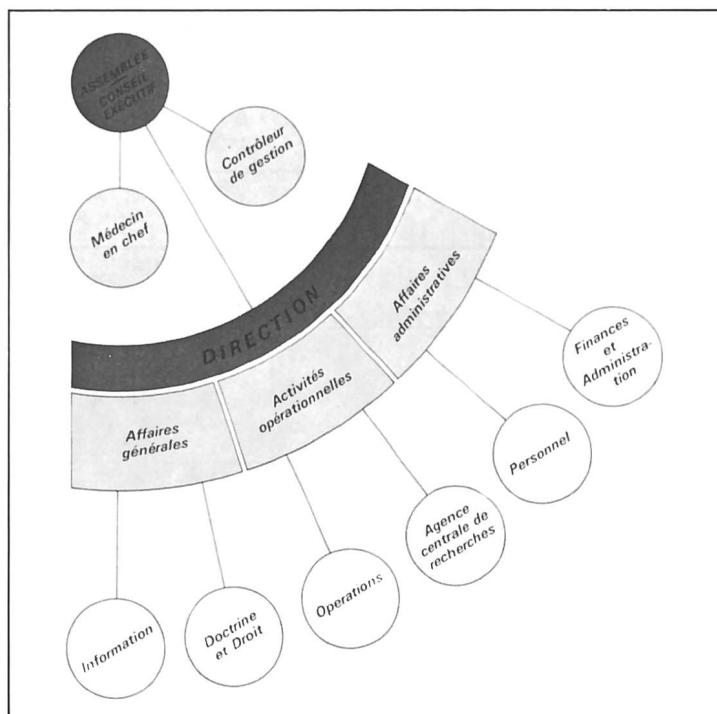
secours moral, intellectuel et spirituel.

Ces deux actions sont rarement séparées. En effet, les soins ne s'avéreraient guère efficaces si le blessé n'était pas protégé. Réciproquement, la protection serait insuffisante si le blessé n'était pas soigné.

Structure du CICR

Le CICR est une **institution privée** régie par le Code civil suisse et formée exclusivement de **citoyens suisses**. Elle demeure néanmoins totalement **indépendante** à l'égard du Gouvernement suisse (et de tous les autres Gouvernements) et conserve sa **neutralité** sur le plan politique, idéologique et religieux.

International, le CICR l'est par son champ d'action et



par son financement, qui est assuré en grande partie par les contributions volontaires des Gouvernements et des Sociétés nationales de la Croix-Rouge.

La discrédition est de mise

Pourquoi la discrédition ? Pourquoi ne pas chercher à remuer l'opinion publique en faveur des détenus politiques par exemple ? Pourquoi ne pas dénoncer des violations de droit humanitaire ?

Parce que le CICR a acquis la certitude qu'en divulguant des constatations de ses délégués, les portes des frontières et prisons lui seraient irrémédiablement fermées.

Les opérations

Jamais, depuis la Seconde Guerre mondiale, le CICR n'a été engagé sur autant de théâtres d'opérations que depuis la fin des années septante :

- 1978, 18 délégations ;
- fin 1981, 30 délégations.

Evacuation de blessés palestiniens à Tripoli (Liban) sous les auspices du CICR.

Photo CICR



Le travail de l'Agence de recherches au Liban.

Photo CICR

En mai 1982, le CICR était représenté de manière permanente ou temporaire sur les cinq continents d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Océanie, du Moyen-Orient et d'Europe.

Ces combattants de la cause humanitaire...

... ou «délégués», qui sont-ils ?

Tantôt visiteurs de prisons, tantôt chirurgiens, méde-

cins, chercheurs de disparus et facteurs de messages familiaux, distributeurs de vivres, ou encore organisateurs de transports de blessés ou de prisonniers, ils travaillent dans des circonstances difficiles, assument des responsabilités souvent écrasantes et remplissent des missions parfois au péril de leur vie.

disparus, assurant ainsi un lien entre eux ;

- rechercher les disparus ;
- réunir les familles dispersées en organisant des transferts ou des rapatriements ;
- établir des attestations de captivité, de décès, etc., et délivrer des titres de voyage CICR aux personnes déplacées, aux apatrides ou aux réfugiés.

L'Agence centrale de recherches (ACR)

On ne saurait terminer ce survol des activités du CICR, sans mentionner l'immense travail de l'ACR, cette agence internationale de renseignements et de secours pour les prisonniers blessés et malades. Ses tâches se répartissent comme suit :

- recueillir toutes informations relatives aux prisonniers, internés et personnes déplacées ;
- informer les familles sur le sort des captifs et des

S'il n'est pas dans la mesure du CICR d'empêcher la violence, les conflits, il peut néanmoins s'employer à prévenir et à soulager les souffrances nées de la guerre. En d'autres termes, le CICR représente un facteur unique d'amitié internationale, de compréhension mutuelle, de coopération et par conséquent : de paix entre les peuples.

Francine Azau ■

**Le CICR informe le monde sur ce qu'il fait,
mais non sur ce qu'il sait.**

M. Kurt Furgler aux journalistes agricoles:

«Le maintien d'une agriculture forte exige des efforts et coûte de l'argent»

C'est en ces termes que M. K. Furgler, conseiller fédéral et chef du Département de l'économie publique, s'est exprimé lors d'une conférence de presse tenue à la mi-janvier devant les journalistes de la presse agricole suisse. «Le Messager Raiffeisen» assistait à cette rencontre et vous présente les principaux éléments commentés par M. Furgler.



Photo F. Müller

L'agriculture joue un rôle primordial

En préambule à son exposé, M. K. Furgler a tenu à préciser le rôle de l'agriculture dans le cadre de la politique générale suisse. Ce rôle est primordial, pour M. Furgler comme pour le Conseil fédéral, car «l'agriculture nourrit le pays. Les objectifs de la politique agricole visant à assurer l'approvisionnement en cas de nécessité et l'entretien du territoire cultivé sont plus actuels que jamais.»

Corollaire de ce principe, les habitants de notre pays doivent accepter de payer le prix propre à soutenir une agriculture forte et à maintenir des exploitations paysannes dynamiques et productives. Cela «exige des efforts et coûte de l'argent», devait dire M. Furgler, tout en précisant que ce même principe est également appliqué dans pratiquement tous les pays industrialisés d'Europe occidentale. En d'autres termes, le paysan suisse «doit pouvoir obtenir pour ses produits des prix

suissons qui lui permettent d'atteindre un niveau de vie équitable et comparable à celui du reste de la population». Jusqu'à présent, le financement de la politique agricole suisse a pu se faire grâce à la bonne volonté des milieux de l'économie et des consommateurs: mais en sera-t-il de même à l'avenir? La question est posée.

La politique agricole a ses limites

M. Furgler devait encore rappeler que les possibilités de la politique agricole suisse ne sont pas illimitées. Elles dépendent, tout naturellement, du développement économique de notre pays et de l'intensité de sa croissance. Car «la politique agricole n'est en effet rien d'autre qu'une partie de notre politique économique globale, et une agriculture forte n'est possible dans notre Suisse industrielle que dans le cadre d'une économie nationale prospère».

Les points forts de la politique agricole en 1984

Commentant ces divers points forts, dont certains devront être discutés au Parlement (par exemple la révision de la loi sur l'agriculture, en particulier les points controversés des articles 19 ss) ou tranchés par le Conseil fédéral (nouvelles réglementations des importations de légumes surgelés), M. Furgler, notre «ministre de l'agriculture», a annoncé la prochaine parution du sixième Rapport sur l'agriculture.

Sixième Rapport sur l'agriculture

Ce rapport sera probablement publié dans le courant de cet été. L'Office fédéral de l'agriculture y travaille intensivement depuis plusieurs mois; ce rapport contiendra non seulement une analyse de la situation actuelle, mais aussi une présentation des mesures envisagées par le Conseil fédéral en matière de politique agraire. Ce rapport servira à informer la population suisse et les parlementaires ainsi que de base de discussion pour les décisions qui seront à prendre ultérieurement.

JLE ■

Pas de renforcement de l'intervention étatique

Nous ne voulons surtout pas un nouveau renforcement de l'intervention étatique en agriculture. C'est ce qu'a déclaré M. K. Furgler, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'économie publique, le 19 janvier à Berne au cours d'une entrevue avec les journalistes agricoles suisses.

Les objectifs de la politique agricole (approvisionnement en cas de nécessité, entretien du territoire cultivé) sont plus actuels que jamais. Nous devons accepter de payer le prix du soutien à l'agriculture, a encore souligné M. Furgler.

(CRIA) ■

A quand le paysan sans terres ?

L'Union suisse des paysans réclame des mesures en faveur de la protection du sol

Le sol de bonne qualité est voué au béton et celui de mauvaise qualité est laissé aux agriculteurs: c'est bien là l'erreur la plus grave que l'on ait commise dans le domaine de l'aménagement du territoire, ainsi s'est exprimé M. Peter Gerber, président de l'Union suisse des paysans, lors d'une conférence de presse tenue à Berne, en réclamant que des mesures soient prises en faveur de la conservation des terres agricoles. C'est à cette occasion qu'a été rendue publique l'existence d'une «Association pour la défense de la propriété rurale».

On a accordé jusqu'ici trop peu d'importance aux impératifs de l'agriculture dans l'aménagement du territoire. Et l'agriculture se trouve aussi être responsable de cet état de fait pour n'avoir pas assez fait cas de ses propres intérêts. C'est en substance ce qu'a déclaré M. Peter Gerber, conseiller aux Etats, de Fribourg, en sa qualité de président de l'Union suisse des paysans (USP), lors d'une conférence de presse tenue à Berne, à l'occasion de la récente parution du rapport final élaboré par un groupe de travail de l'USP, rapport intitulé «L'agriculture et l'aménagement du territoire».

Les postulats de l'Union suisse des paysans

M. Gerber s'en est pris aux erreurs qui ont été commises dans le domaine de l'aménagement du territoire, et en particulier aux trop grandes facilités accordées à l'aménagement des zones de construction. On a laissé à l'agriculture ce qui restait, et personne ne s'est

vraiment préoccupé de l'affectation du sol de bonne qualité à des buts de construction, alors que celui de moindre qualité était laissé à l'agriculture. L'orateur a relevé qu'à elle seule notre génération avait prélevé sur les terres agricoles près de 130 000 hectares de bon terrain, soit autant que l'ensemble des générations qui nous ont précédés depuis que la Confédération existe! Le sol cultivable doit être protégé, a déclaré M. Gerber. Dans cette perspective, l'USP présente les postulats suivants:

1. Les zones de constructions surdimensionnées doivent être réadaptées en fonction des besoins réels des 15 prochaines années.
2. Il y a lieu de faire preuve de la plus grande retenue dans la construction de projets dévoreurs de surfaces de terrain, nouveaux aménagements servant au trafic, centres d'achat, installations sportives et d'agrément par exemple.
3. Il faut donner la préférence à des formes d'agglomération peu dévoreuses de sol.

4. Il s'agit de conserver à tout prix les zones consacrées en priorité à l'agriculture.

droits, les libertés et les intérêts de la propriété foncière agricole».

Le rôle modérateur des cantons

Ce n'est pas un hasard si l'aménagement du territoire passe parfois pour un moyen d'appauvrissement de quelques-uns et d'enrichissement de quelques autres, a pour sa part affirmé M. Hanspeter Späti, sous-directeur de l'USP. D'où son invite aux cantons d'avoir à assumer les tâches qui leur incombent de par la loi fédérale sur l'aménagement du territoire et à introduire, dans leur propre législation en la matière, des dispositions permettant de réaliser un certain équilibre entre les avantages et les inconvénients liés à la planification de l'œuvre d'aménagement du territoire.

Fermier et bailleur dans le même bateau?

En cas d'acceptation du projet de la loi sur le bail à ferme, le principe de la liberté du contrat ne sera plus respecté. Le projet de loi est d'une rigueur qui en fait un vrai carcan et il se trouve en nette contradiction avec ce principe en couvrant le fermier d'une protection qui va au-delà de la limite du raisonnable. Tel est l'avis d'une «Association pour la défense de la propriété rurale, fondée il y a deux ans à peine. Elle est implantée en Suisse romande surtout et compte près de 600 membres. Selon ses statuts, elle a pour but de «défendre les

Des commissions paritaires formées de praticiens

Le point central de la conférence de presse résidait dans l'exposé de la prise de position que la nouvelle Association dit avoir élaborée avec l'Association suisse des fermiers dans le contexte de la révision de la loi sur le bail à ferme. La durée normale du premier contrat de bail doit être de 9 ans, ce qui correspond à ce qui a été décidé par le Conseil des Etats, alors que le Conseil fédéral avait prévu 12 ans, le contrat de bail prévoyant la fixation d'un loyer «de base».

Un second projet mis au point par les deux organisations réunies prévoit la mise sur pied de commissions paritaires moyennant une adjonction à la loi. Ces commissions interviendraient dans certains cas déterminés en se substituant à l'«autorité compétente» ou au «juge». Formées de praticiens, ces commissions seraient, aux yeux de la nouvelle Association et de l'Association suisse des fermiers, «mieux placées pour apprécier les cas et leurs conséquences et pour rechercher et trouver des solutions acceptables pour les deux parties».

Les commissions paritaires ont déjà fait leurs preuves dans d'autres domaines a déclaré lors de cette conférence de presse le secrétaire alémanique de l'Association, M. Markus Herzog, avocat à Berne, qui dirigeait les débats.

ECONOMIE

Où va l'économie suisse ?

Roger Schindelholz

La crise n'a pas partout le même visage. Si, pour les grands centres urbains et le « triangle d'or » elle se manifeste par la simple lecture des statistiques du chômage, elle est bien réelle dans les régions périphériques et en particulier sur « l'arc horloger ». Les chômeurs sont bien présents. Les fermetures d'entreprises, hier prospères, sont fréquentes, influençant toute la vie de la région.

On espérait la reprise pour 1983. Or, l'année dernière aura sans doute été la plus morose de la dernière décennie, laquelle

décennie a véritablement connu la croissance zéro. En effet, mesurée en PIB (produit intérieur brut), la croissance n'a été en Suisse que de 0,2 % en moyenne annuelle de 1973 à 1983, soit le taux le plus faible de l'ensemble des pays industriels occidentaux. Que nous sommes loin des soucis des années de prospérité où certains économistes de salon en appelaient à la croissance zéro, s'interrogeant sur l'utilité des réserves de crise et où les autorités s'ingéniaient à trouver des mesures efficaces pour combattre la surchauffe !

Quelques éléments

Il y a une année, l'OCDE, dans son étude sur l'économie suisse, annonçait la reprise pour 1983. Cette prévision ne s'est pas réalisée... est-ce pour 1984, l'année « orwellienne » ? La Commission pour les questions conjoncturelles se montre, quant à elle, très prudente dans ses prévi-

sions ; certes, on s'attend à une amélioration des exportations, à une augmentation du PIB et par conséquent à un marché de l'emploi plus sain... mais la prudence reste de mise quand on sait, surtout du fait de la cote élevée du franc suisse, la précarité des éléments mêmes de la reprise. Participerons-nous à l'expansion du commerce mondial que les experts chiffrent à 4 % par rapport à 1983 ? Dans notre dernière chronique, nous avons relevé cer-

tains indicateurs conjoncturels chiffrés par l'OCDE. Cette même OCDE vient de publier les indicateurs prévisibles pour 1984 par rapport à l'année écoulée. Qu'il s'agisse du PIB, du volume du commerce mondial, les taux sont en forte croissance. Il y a donc fort à parier que notre économie participera à cette amélioration conjoncturelle. Il faut cependant nous donner les atouts pour que cette participation soit constante. Nous y reviendrons.

Mais c'est évidemment sur une hausse des exportations que notre économie compte le plus. La Commission pour les questions conjoncturelles estime cette hausse des exportations à 3 % ; cependant, on prévoit également un accroissement des importations de l'ordre de 3,5 %. Autres prévisions : faible augmentation de la demande intérieure, croissance plus forte de la consommation publique, stagnation persistante des investissements !

Les prévisions générales ne sont cependant pas concordantes pour chacun de nos secteurs d'activité ; si la chimie participera sans doute à l'accroissement des exportations, les autres branches industrielles tournées vers l'extérieur ne profiteront pas toutes de cette lente évolution. Il faudrait pour cela que la reprise mondiale se manifeste également par une croissance des **investissements**. On sait en effet que la reprise n'a été soutenue jusqu'ici que par une croissance de la consommation et un abaissement des stocks comme conséquence logique. Il faudra que cette reprise dure encore un certain temps

«C'est joli... et pas cher!»

Photo Ch. Sonderegger



afin de permettre une utilisation maximale des moyens de production, ce qui favorisera de nouveaux investissements. L'effet cumulatif de cette demande de biens de production, constatée jusqu'ici aux Etats-Unis seulement, se fera alors sentir dans tous les pays industriels.

En bref, 1984 sera une bonne année pour l'industrie chimique et pharmaceutique, les services (banques, assurances) et le commerce de détail. L'optimisme est plus mitigé pour l'industrie des machines et des appareils, l'horlogerie et le bâtiment.

En conclusion, nous ne devons pas nous attendre à une reprise généralisée en 1984. Une analyse sérieuse des conditions actuelles du marché nous montre cependant à l'évidence que nous devons nous tenir prêts à affronter la demande probable des biens d'équipement; pour lutter avec quelque chance de succès contre nos concurrents toujours plus nombreux dans tous les domaines, nous devons jouer la carte de l'**innovation technologique**.

Des leçons à tirer de la crise

Une crise n'a jamais rien de positif. On peut tempérer cependant ce constat pessimiste en analysant avec rigueur les causes d'une telle dégradation. La principale leçon à tirer de la récession, c'est le constat des **faiblesses structurelles de notre économie nationale**.

C'est ce constat que vient de faire le « cercle d'étude pour le capital dans l'économie libre » dans sa dernière publication. Cette étude mérite une grande attention car elle est le fruit d'une expérience industrielle vécue. Il est vrai que pour être concurrentielle, notre indus-

trie se doit d'innover. Pour encourager l'innovation, seule condition à long terme de notre industrie d'exportation, il faut créer un climat général stimulant que les auteurs de ce « cahier » résument ainsi:

Ce dont le chef d'entreprise a besoin, ce n'est pas de subventions, mais de conditions générales favorables, qui lui permettent d'intensifier la recherche et le développement, de pratiquer un marketing offensif, et de moderniser ses installations de production.

Ce que l'on doit en effet aménager, au-delà des programmes d'impulsion à court terme, c'est un climat qui renforce la capacité d'autofinancement, le capital-risque et les efforts de productivité. Le maintien de notre niveau de vie est à ce prix.

Il y a d'autre part des priorités à respecter et l'intervention de l'Etat peut ici jouer un rôle positif. La priorité première — et nous n'insisterons jamais assez sur ce point capital — c'est le développement technologique. Cette carte est d'autant plus essentielle que les appareils de production actuels sont démodés non seulement par usure, mais également par une grave obsolescence due aux prodigieux développements des nouvelles technologies depuis une douzaine d'années.

Ce développement technologique touche non seulement le secteur secondaire, mais également les services autant privés que publics. Une adaptation globale donnera à notre économie les moyens d'affronter la concurrence, favorisera les exportations et la demande privée. Une priorité dans ce sens: un énorme investissement public dans la formation professionnelle et une grande coopération entre l'industrie et cette même formation professionnelle.

Impressions strasbourgeoises (II)

A l'invitation de la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace, de Lorraine et de Franche-Comté, M. Jean-Louis Emmenegger, rédacteur du « Messager Raiffeisen », a passé une semaine à Strasbourg. Il nous livre ici son second article.

Le dynamisme des CMDP

Tout stage, quel qu'il soit et où qu'il se déroule, est profitable, car il permet de voir ce que les autres font et comment. La semaine que nous avons passée au siège de la Fédération du Crédit Mutuel à Strasbourg nous a permis de constater à quel point les CMDP et leur fédération régionale sont « dynamiques ».

Chez nous, le mot mouvement a gardé toute sa signification, car nous sommes sans cesse en train de nous adapter à de nouvelles situations; et nous essayons, chaque fois que cela est possible, de lancer de nouvelles prestations sur le marché » nous disait M. Jean Witz, directeur général de la Fédération.

Bien sûr, l'environnement économique des CMDP (Caisse Mutuelle de Dépôts et de Prêts) est différent du nôtre ici en Suisse: d'une part, la concurrence entre les banques est très forte en France, et d'autre part, l'Etat intervient très souvent dans le domaine des prestations bancaires (ainsi, l'Etat oblige les banques à offrir des carnets d'épargne dont il fixe lui-même les conditions et le taux d'intérêt!). Lorsque nous étions à Strasbourg, le Ministère des finances venait de décider de lancer le CODEVI (un carnet d'épargne spécial). En un mois, le Crédit Mutuel a dû « sortir » un prospectus et informer les gérants afin qu'ils puissent « vendre » cette nouvelle prestation! Dans ce cas, le défi crée le dynamisme!



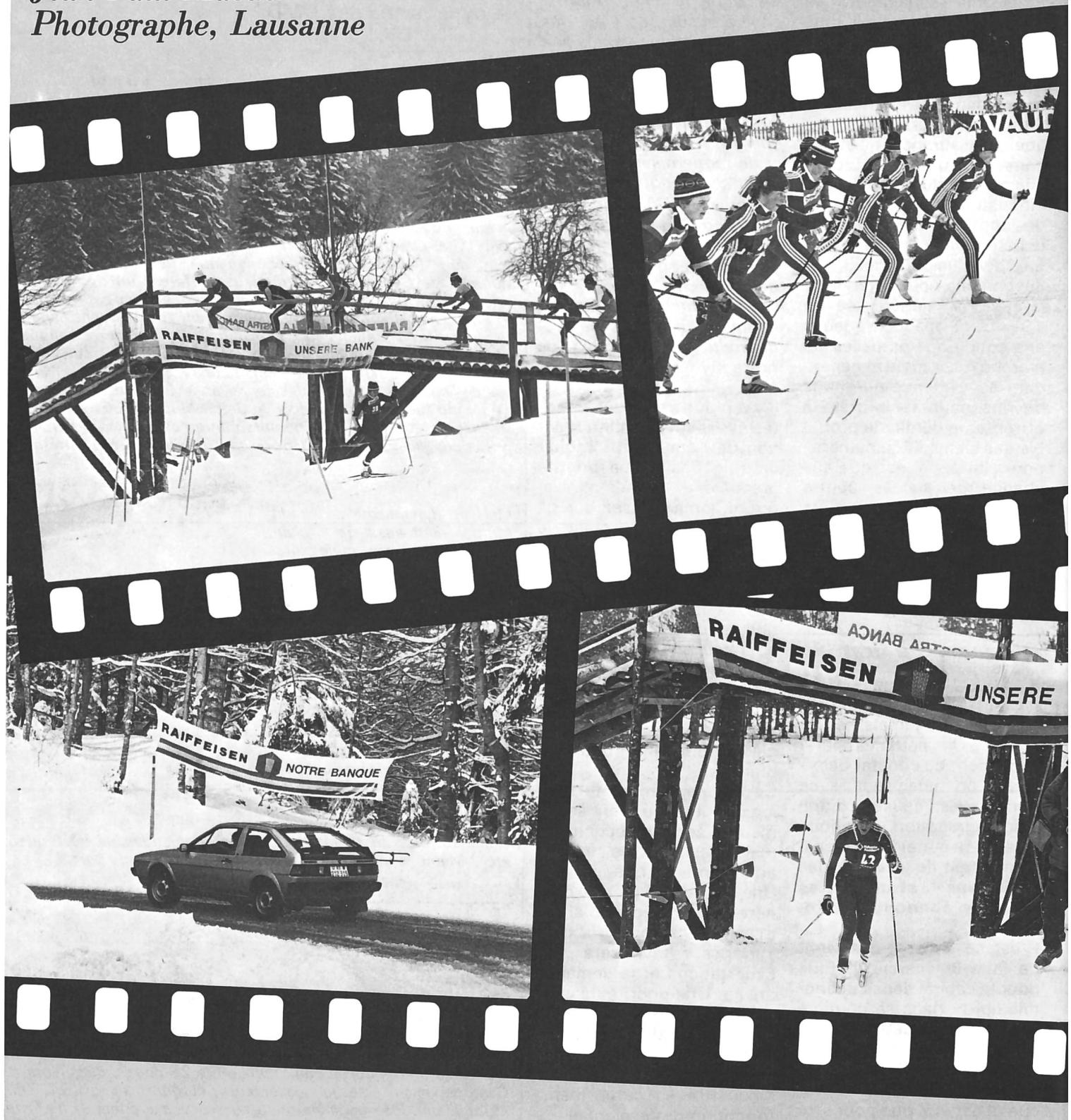
Mais ce dynamisme du Crédit Mutuel vient aussi de la clairvoyance de ses dirigeants. N'ont-ils pas vu, il y a dix ans déjà, qu'il y avait quelque chose à développer en matière de formation (avez-vous déjà vu le formidable Centre de formation du Bischberg?), de voyages (Crédit Mutuel Voyages occupe dix personnes et est une agence de voyages agréée au service des sociétaires), d'assurances (deux sociétés spécialisées ont été créées!), d'informatique (un « Groupement technique des organismes du Crédit Mutuel », disposant d'un matériel informatique sophistiqué, a été fondé), etc.? Même la vidéo a fait son entrée par la grande porte!

Hep Gaston !

« Moi, ma banque, c'est le Crédit Mutuel » dit le célèbre Gaston Lagaffe, qui poursuit: « Là au moins, je suis sûr de ne pas avoir fait de gaffe ! La clientèle jeune est actuellement au centre des campagnes publicitaires du Crédit Mutuel. C'est dans le cadre de l'une d'elles qu'a été publiée une brochure de 28 pages, dans laquelle Gaston explique à ses jeunes lecteurs pourquoi il a choisi le Crédit Mutuel: une idée originale qui a eu un succès énorme ! Il existe même un « club des jeunes amis du Crédit Mutuel »... JLE ■

Les Championnats suisses 1984 de ski de fond au Mont-Soleil s/Saint-Imier vus par...

Jean-Paul Maeder
Photographe, Lausanne





PORTRAIT

La Caisse Raiffeisen de Saint-Martin (VS)

De Sion, si l'on prend la route passant par Bramois et Mase, c'est par une succession ininterrompue de virages que l'on atteint le village de Saint-Martin, dans le val d'Hérens. Accroché à la pente, Saint-

Martin flatte l'œil dès que l'on y pénètre par la route principale. Les maisons sont belles, typiquement anciennes, solides et bien entretenues; ici vivent quelque trois cents personnes.

Le joli village de Saint-Martin.



Le territoire de la commune — qui correspond au rayon d'activité de la Caisse Raiffeisen — englobe encore six autres hameaux et compte environ mille habitants. Beaucoup d'entre eux travaillent à Sion, distante de 20 km; ceux qui exercent leur activité professionnelle dans la commune sont sur-

d'Hérens n'est pas une région de vigne. Le tourisme, et notamment la parahôtellerie (vacances en chalets), marche bien en été. On y vient de Genève et de Fribourg notamment; pendant plusieurs années, on y entendait surtout parler le français... de Belgique! En hiver, Saint-Martin est un village calme et paisible. L'idéal pour y passer des jours de repos et de détente! Au point que certains touristes étrangers se sont plaints de ne pas pouvoir dormir... tellement l'endroit est calme! Les adeptes du ski vont dans d'autres villages de la vallée: Arolla, Evolène, ou en face de Saint-Martin, à Thyon 2000. Des projets, Saint-Martin en a: un télé-

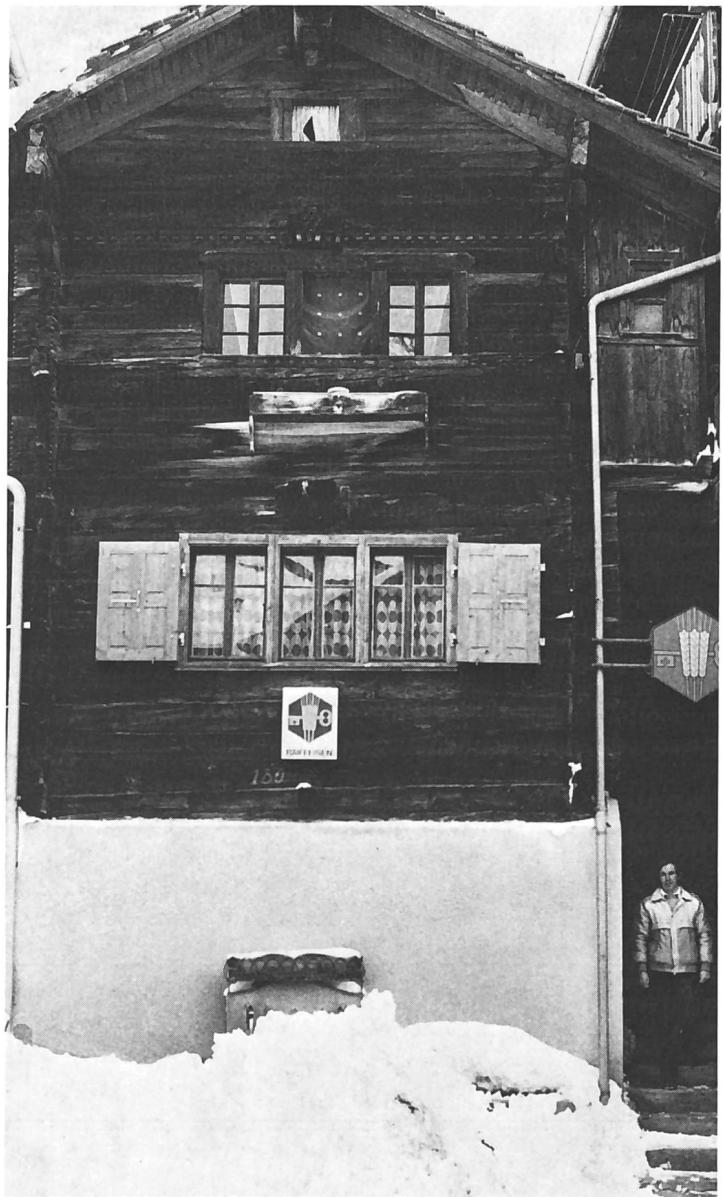
**Texte: Jean-Louis
Emmenegger
Photos: Jean-Philippe
Cochet**

tout actifs dans les métiers dépendant de la construction de chalets (ébénistes, électriciens, peintres, charpentiers, etc.).

Au contraire d'autres vallées valaisannes, le val

(suite page 20)

La fontaine aux armoiries de la commune.



«Oui, c'est ici!» vous dit M. Moix, gérant.

Le mazot de la Caisse Raiffeisen de Saint-Martin

Le mazot, personne n'a pu nous dire exactement en quelle année il a été construit! Vieux, il l'est à n'en point douter! La Caisse Raiffeisen a acheté le premier étage en 1958 et elle y est installée depuis cette date. L'intérieur est complètement en bois; le guichet permet de recevoir une personne à la fois et une petite salle d'attente (un peu sombre, mais n'oublions pas que c'est un mazot!) est à la disposition des autres clients. Ceux-ci aiment beaucoup ce cadre pittoresque, bien intégré aux autres maisons, situé en face de l'Office du tourisme du village. ■

PORTRAIT



(suite de la page 19)

siege; mais la demande appuyée par la commune et le canton attend le feu vert de Berne depuis deux ans... et le feu risque bien de rester définitivement rouge! La diminution de la population résidente (de 20 à 30 personnes par année, surtout des jeunes qui vont s'établir à Sion) est la préoccupation majeure des responsables de la commune. De 1200 personnes, le nombre d'habitants est tombé à 1000 en peu de

temps. Mais les adultes qui habitent ce charmant village s'y accrochent et pour rien au monde, ils ne voudraient le quitter. C'est ce qui s'appelle avoir «de vraies racines»!

M. Gabriel Moix est le quatrième gérant de la Caisse Raiffeisen de Saint-Martin; il est en fonction depuis 1968 et il travaille à mi-temps. «Quand j'ai été nommé gérant, la Caisse n'avait pas le téléphone, pas de machine à calculer... ni même un compte de chèques», se souvient M.

Moix. Aujourd'hui, la Caisse est bien équipée: une machine Hermès Data System 200 C, une machine à photocopier, un coffre-fort, un guichet sympa, etc. Les affaires? M. Moix est satisfait! Plus de 80% de la demande de crédits hypothécaires pour la construction d'habitations (à l'exception des chalets et des résidences secondaires) passent par «la Raiffeisen»! La commune est son client le plus important.

«La Caisse Raiffeisen a un côté social qu'il ne faut pas négliger. L'assemblée annuelle, et le souper qui fait suite, est en général bien fréquentée. L'an dernier, plus de cent personnes y ont participé» nous a encore confié M. Moix.

Ce portrait serait incomplet si nous ne mentionnions pas

l'accueil des plus sympathiques que M. Moix nous a réservé. Merci M. Moix et que votre Caisse Raiffeisen poursuive le chemin qu'elle s'est tracé au service des gens du village de Saint-Martin! ■

La Caisse Raiffeisen de Saint-Martin en quelques chiffres

Date de fondation: 1925

Nombre de sociétaires: 197

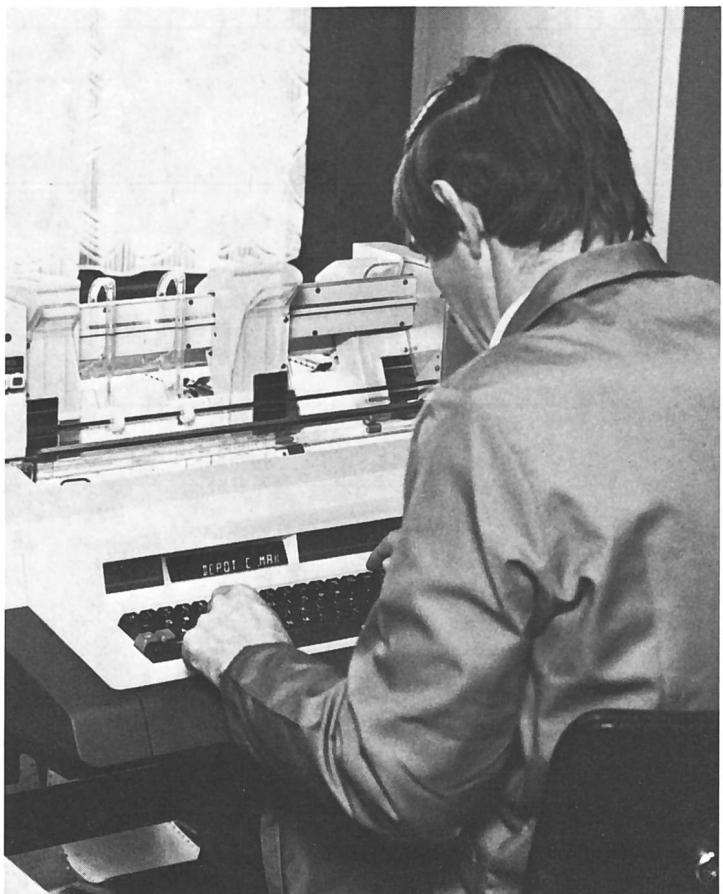
Nombre de clients: 600

Bilan à fin 1983:

Fr. 8 000 000.—

(Fr. 7 400 000.— à fin 1982) ■

Affaires prospères... matériel comptable adéquat!



LE SAVEZ-VOUS?

Le cours de change est une des notions économiques dont on parle le plus. Il suffit d'évoquer la hausse du franc suisse d'il y a quelques années, le réaménagement récent des cours de change au sein du «système

monétaire européen», les variations journalières des cours de change dont la liste occupe une bonne place dans les vitrines des banques et des bureaux de change. Elle est également publiée dans les journaux.



Facteurs	Tendance du cours de change		
Si un pays (la Suisse par exemple), enregistre un déficit de sa balance des transactions courantes, c.-à-d. s'il vend moins de biens et de services à l'étranger qu'il ne lui en achète (et que les étrangers ne dépensent en Suisse), il a besoin de plus d'argent pour payer ses importations qu'il n'en gagne par ses exportations. Ce déficit comptable agit indirectement – et dans ce cas négativement – sur le cours de change.	Balance des transactions courantes	excédentaire déficitaire	↗ ↘
Si la monnaie d'un pays subit une forte inflation (dépréciation de la monnaie), son pouvoir d'achat baisse par rapport aux monnaies qui subissent moins d'inflation.	Inflation	forte faible	↗ ↘
Si un pays a des taux d'intérêt plus élevés que les autres, les capitaux y affluent souvent à la recherche d'une meilleure rentabilité. L'augmentation de la demande de cette monnaie entraîne la hausse de son cours de change.	Taux d'intérêt	élevé bas	↗ ↘
La politique monétaire de l'Etat influe sur la conjoncture. Si l'Etat cherche à animer l'économie en lui insufflant des liquidités, on dit qu'il fait une politique monétaire expansive. Cela fait baisser les taux d'intérêt, mais cela risque de provoquer un gonflement inflationnaire de la masse monétaire intérieure.	Politique monétaire	expansive restrictive	↗ ↘

Le cours de change reflète les tendances conjoncturelles

la hausse ou la baisse d'une monnaie. (Voir tableau ci-contre).

Le cours de change n'est pas seulement le prix auquel s'échangent les monnaies les unes par rapport aux autres. C'est surtout le point de contact entre les économies de plusieurs pays, où se reflètent les forces et les faiblesses de ces pays. Une multitude de facteurs économiques, politiques et psychologiques influent sur

Ces facteurs ne sont pas seuls à jouer un rôle, c'est évident. En réalité, l'appréciation des cours de change est souvent un vrai casse-tête. Des facteurs psychologiques ou autres, qui ne sont pas exprimables en termes économiques, déterminent souvent l'évolution d'un cours de change. C'est ainsi que la fermeté du franc suisse ne reflète pas nécessairement l'état économique de notre pays, mais est due en grande partie à sa réputation de «pays politiquement stable».

L'argent de poche

Disposer de son argent de poche n'est pas simple!

«On ne parle pas de l'argent, on le possède», entend-on dire parfois, ou encore «l'argent ne fait pas le bonheur, mais il y contribue». Ces dictos te concernent d'autant moins qu'en définitive, ce sont tes parents qui veillent sur ton bien-être. Malgré cela, il est intéressant de pouvoir décider soi-même de l'emploi de son petit pécule.

Debout devant le kiosque, je convoite ces mille friandises aux emballages multicolores. Dans la poche de mon pantalon, trois francs et cinquante centimes. J'aimerais bien ce chewing-gum bleu. Mais quand aurai-je suffisamment d'argent pour m'acheter un vélo? Le même problème se pose quotidiennement à beaucoup d'autres jeunes! Neuf sur dix reçoivent de l'argent de poche, révèle une enquête de la Conférence suisse des enseignants du cycle secondaire. Par ailleurs, beaucoup de jeunes gagnent en plus quelques francs ici et là et se constituent de la sorte un salaire.

«Sans le sou»

La décision de te donner de l'argent de poche et combien appartient à tes parents, à ton parrain, etc. Ils ne sont pas obligés de t'en donner régulièrement. S'ils le font, c'est généralement pour une raison bien précise, à savoir t'apprendre très tôt à disposer de ton argent. Libre à toi donc de dépenser ton argent, mais aussi de l'économiser. En effet, l'enquête susmentionnée a montré que neuf sur dix des jeunes qui reçoivent de l'argent de poche en mettent au moins une partie de côté.

Une tentation: dépenser

Toutefois, M. Reto Mantel, président de l'Association suisse des négociants de kiosques, se dit «satisfait» des jeunes: «Il est étonnant de voir combien les jeunes dépensent d'argent.» Mais il en était déjà ainsi il y a 25 ans. Il ne semble pas non plus que les jeunes aient ressenti la crise. Le hit-parade des produits achetés est lui aussi inchangé. M. Mantel se réjouit de constater que les jeunes achètent souvent des fruits même si les friandises gardent leur préférence.

Un sujet de conversation à l'école

M. Heinrich Weiss est secrétaire général de l'Association suisse des enseignants. Parle-t-on de l'argent de poche à l'école? «Cette question appelle une réponse mesurée à cause des disparités entre la ville et la campagne. Mais dans certaines classes on en parle déjà à propos des sorties de classe ou des camps de ski par exemple». Personnellement, M. Weiss se déclare opposé à ce que les bonnes notes à l'école

L'argent de poche à l'école*

(Valeurs moyennes calculées à partir des renseignements fournis par les Offices de la jeunesse)

Jusqu'à 7 ans	4 marks par semaine
8-9 ans	5 marks par semaine
10-11 ans	25 marks par mois
12-13 ans	28 marks par mois
14-15 ans	35 marks par mois
16-17 ans	45-65 marks par mois

* Ce tableau est tiré du magazine allemand «Eltern» (10/83).



Photo F. Müller

7 ans:	Fr. 24.—
8 ans:	Fr. 72.—
9 ans:	Fr. 96.—
10 ans:	Fr. 100.—
11 ans:	Fr. 120.—
12 ans:	Fr. 160.—
13 ans:	Fr. 200.—
14 ans:	Fr. 220.—
15 ans:	Fr. 280.—
16 ans:	Fr. 350.—

Lorsqu'on multiplie ces sommes par le nombre d'enfants, on obtient le total imposant de 158 055 800 francs, dont la moitié pour la catégorie des 15-16 ans. La KINAG suppose également que certains adolescents gagnent plusieurs fois ces sommes en travaillant.

We ■

Quelle est ton opinion ?

Que penses-tu de l'argent de poche? As-tu fait dans ce domaine de bonnes — ou de mauvaises — expériences? Fais-nous part de ton avis dans une courte lettre que tu adresseras à:

Le Messager Raiffeisen
Case postale 206
1000 Lausanne 6

Des millionnaires en herbe?

La société KINAG (agence de presse des enfants) à Berne évalue le «pouvoir d'achat» annuel des jeunes Suisses de la manière suivante:

5 ans:	Fr. 5.—
6 ans:	Fr. 12.—

La diététique: un art de vivre

La radio informait dernièrement ses auditeurs d'un colloque tenu à l'Ecole hôtelière sur «Les technologies nouvelles et la restauration», un quotidien titrait à mi-décembre: «De la cuisine «allégée» pour les fêtes», ou encore: «Diététique: midi sur le pouce».

Diététique, voilà, le mot est lâché! Mais quelles sont ses origines et de quoi s'agit-il?

Nous devons remonter très loin dans l'histoire, puisque c'est en l'année 400 av. J.-C., qu'Hippocrate introduisit, à l'Ecole grecque de Cos, la notion de «diaita»: habitude de vie et d'alimentation. En ce qui concerne notre pays, il faut faire un bond jusqu'en 1930 pour trouver quatre infirmières-diététiciennes formées en trois mois à Zurich! Et pour le canton de Vaud, ce n'est qu'en 1960, que le service diététique du CHUV fut créé par la première diététicienne diplômée de l'école de Genève: Mlle Jacqueline Golay. Précisons qu'il existe trois écoles de diététique en Suisse (à Genève, Berne et Zurich) et que la durée de formation est de trois ans. C'est justement Mlle Golay (actuellement diététicienne au Service de la santé publique à Lausanne) que je suis allée trouver dans le but de mieux connaître la diététique.

«La diététique, contrairement à ce que bien des gens croient, n'est pas un régime amaigrissant — ce qui serait illusoire et dangereux — mais la science d'une alimentation saine, qui fait partie d'un tout, d'un mode de vie: on ne sera pas forcément en bonne santé parce qu'on s'alimente sainement!



Photo J.-P. Cochet

En effet, il faut également de l'exercice physique, un certain équilibre de sommeil, ne pas vivre continuellement dans le stress, ne pas trop consommer d'alcool et de fumée, etc. Chaque être humain étant différent, sa nourriture sera différente également, en fonction de son âge, de ses besoins, de son travail, même de ses sentiments. En conséquence, on ne peut pas donner de règles, mais plutôt informer la population de certaines erreurs alimentaires..»

Mlle Golay, à qui j'ai demandé pourquoi la diététique est un tel sujet d'actualité, voit plusieurs raisons à cela.

D'une part, notre mode de vie a beaucoup changé et notre mode d'alimentation n'a pas suivi. Les repas de

midi ne sont pas adéquats, parce que trop copieux pour «On devrait se nourrir plus simplement à midi pour manger de façon plus complète, plus élaborée (mais légèrement) le soir.» Par ailleurs, économie et santé ne vont pas forcément de pair. «On ne peut pas manger toujours plus, même si certains partenaires économiques tentent d'augmenter le marché de l'alimentation.»

Enfin, il y a prise de conscience du lien entre alimentation et problèmes de santé. «Alimentation et santé sont reliées dans les questions de maladies cardio-vasculaires, d'obésité, de cancer, rhumatisme, calculs rénaux, vésicule biliaire...»

Afin d'informer le consommateur sur la façon de se nourrir, le GRIN — groupe romand d'information nutritionnelle — va publier une petite brochure dès le début de cet automne. Celle-ci donnera des conseils de base pour une alimentation

équilibrée, avec des produits simples.

A signaler également les récentes parutions «Se nourrir sainement pour mieux profiter de la vie» (Direction de l'hygiène publique, 3011 Berne), ainsi que «Jeunes gens, que mangez-vous à midi?» (fiche-conseil éditée par la Régie fédérale des alcools, 3000 Berne 9).

Et... le meilleur étant pour la «faim», je ne saurais terminer cet article sans vous proposer une recette fournie par Mlle Golay! «Voilà un plat excellent qui remplacera avantageusement la viande. En effet, la combinaison de céréales, lait, fromage et œufs apporte à l'organisme les éléments constructeurs idéals et couvre tous nos besoins. D'autre part, cette recette permettra d'utiliser des produits que l'on a toujours sous la main.»

Encore une petite précision: ce soufflé gagne à être accompagné d'une salade variée ou de légumes.

Soufflé de millet au fromage

Pour 5 pers.: 100 g de millet, 1/2 l de lait, 5 œufs, 80 g de fromage râpé, sel.

Porter à ébullition le lait, le millet et un peu de sel. Cuire à feu doux 20 minutes jusqu'à l'obtention d'une bouillie épaisse. Faire refroidir. Prendre les œufs et séparer les blancs des jaunes. Ajouter les jaunes à la bouillie de millet. Ajouter le fromage râpé. Battre les blancs d'œufs en neige très ferme et incorporer délicatement à la bouillie. Verser dans un moule à soufflé, huilé au pinceau. Faire cuire 30 à 45 minutes à four moyen.

Vous aimez mitonner de bons petits plats, alors n'hésitez pas à nous écrire pour nous faire part de vos recettes!

Notre adresse: Le Messager Raiffeisen, case postale 206, 1000 Lausanne 6.



La Caisse Raiffeisen de Péry-Reuchenette a ouvert ses portes le 16 janvier 1984

Aboutissement de longs efforts de contacts, de promotion, et de travaux de transformations, la journée officielle de l'inauguration des locaux de la Caisse Raiffeisen de

Péry-Reuchenette, la dernière-née de nos Caisses romandes puisque fondée le 20 septembre 1982, a eu lieu le 16 janvier 1984.



La bâtie dans laquelle a été installée la Caisse Raiffeisen de Péry-Reuchenette.

Un maillon de plus

Cette nouvelle Caisse Raiffeisen, dont l'importance économique pour cette région de la partie franco-phone du canton de Berne a été reconnue d'emblée de tous, a inauguré avec fierté et joie ses nouveaux locaux (situés à la Grand-Rue 80) en présence de nombreux invités et notables. Ceux-ci ont eu tout loisir de visiter le siège de cette nouvelle agence bancaire, qui de-

vient ainsi un maillon de plus dans la chaîne des Caisses Raiffeisen suisses, et de se rendre compte de l'excellent travail fait par l'architecte, M. F. Schaefer (de St-Imier) et les artisans. La recherche d'un local adéquat ne fut pas chose aisée («On n'ouvre pas une banque comme un bureau de tabac»!) et les responsables durent redoubler d'idées et d'initiatives. Une solution se dessina finalement et le choix se porta sur l'ancien salon de coiffure du village. En septembre

1983, les travaux de transformations (sécurité, ameublement, etc.) débutaient. La gérance, quant à elle, fut confiée à Mme Francine Bühler, de Péry.

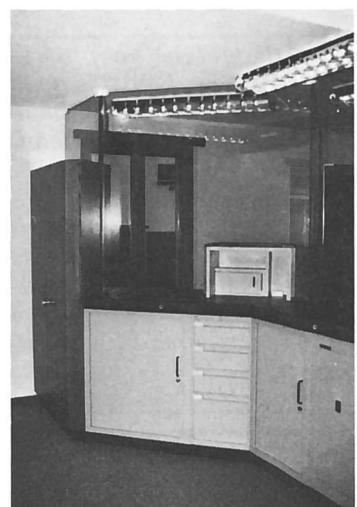
Confiance en l'avenir

C'est autour de ce thème que les différents orateurs de la journée s'exprimèrent, tous persuadés que les efforts ainsi concrétisés vont déboucher sur des

résultats positifs à tous les points de vue. Tout à tour, sur un ton optimiste, MM. Hansueli Rohrbacher, au nom des comités de la Caisse, et Werner Wullschleger, maire, parlant au nom des autorités confondues des deux localités de Péry et de Reuchenette, ainsi que M. G. Pellandini, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à St-Gall, se félicitèrent de voir ainsi offerts à la population tous les services bancaires d'une institution dynamique et réputée. Un terme fut mis à cette cérémonie d'inauguration par un apéritif et une collation, réunissant les membres des comités et les invités.

JLE ■

Vue de l'intérieur.



Les principales dates de la Caisse Raiffeisen de Péry-Reuchenette

Hiver 1981/1982: un groupe de citoyens de Péry et de La Heutte prépare un projet de création d'une Caisse Raiffeisen dans la commune.

20 juin 1982: une séance d'information organisée au Centre communal rencontre un vif intérêt et encourage les responsables à aller de l'avant.

20 septembre 1982: la séance constitutive de la fondation de la Caisse Raiffeisen est un succès puisque ce soir-là déjà, pas moins de 56 personnes deviennent sociétaires de la nouvelle Caisse Raiffeisen. Ce même soir, les deux comités recevront mandat de trouver des locaux adéquats.

Septembre 1983: les locaux sont mis en rénovation/transformation.

19 janvier 1984: la Caisse Raiffeisen de Péry-Reuchenette ouvre ses portes au public pour la première fois.

Les heures d'ouverture

Lundi: de 17 h. à 19 h.

Mercredi: de 17 h. à 19 h.

Samedi: de 8 h. 30 à 10 h. 30.

Tél. 032/96 19 69.

Un nouveau rédacteur pour la revue «Raiffeisen»



Parallèlement à ses activités d'enseignant, M. Wenger suivit un stage de journalisme. En 1979, il fut engagé comme rédacteur à la «locale» de la Berner-Zeitung. Depuis le 1^{er} janvier 1981, il était responsable de la rubrique régionale du Mittelland dudit quotidien.

M. Wenger est entré en fonction le 1^{er} février 1984; son poste est intégré au service marketing de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à St-Gall.

La rédaction et l'administration du «Messager Raiffeisen» souhaitent à M. Wenger, désormais notre frère à St-Gall, beaucoup de satisfactions dans le cadre de son nouvel emploi.

En remplacement de M. Dr A. Edelmann, un nouveau rédacteur pour la revue «Raiffeisen», qui s'adresse aux sociétaires Raiffeisen de la Suisse alémanique, a été nommé en la personne de M. Walter Wenger.

JLE ■

Fédération neuchâteloise

Prochaine assemblée annuelle des délégués de la Fédération neuchâteloise des Caisses Raiffeisen

Nous avons la satisfaction de pouvoir annoncer aux dirigeants des Caisses Raiffeisen neuchâteloises que la prochaine assemblée annuelle des délégués aura lieu

**le samedi 24 novembre 1984
au Landeron**

Nos amis du Landeron, qui viennent de sortir des difficultés résultant d'un tragique incendie, sont enthousiastes à l'idée de recevoir les délégués des Caisses Raiffeisen neuchâteloises ainsi que les représentants de l'Union suisse, en particulier M. Felix Walker, directeur de l'administration centrale.

Le comité de la Fédération ■

Très forte participation

Concours International Raiffeisen pour la jeunesse «Je suis toujours en forme»

Les responsables de cette 14^e édition du Concours International Raiffeisen pour la jeunesse viennent de publier les résultats de la participation des jeunes de notre pays. Ainsi, quelque 20 400 réponses (l'an dernier, il y en avait eu 23 140) au «jeu des questions» ont été reçues dans les délais. Le concours de dessins et de peintures a, quant à lui, battu tous les records, puisque 8820 enfants et jeunes appartenant aux trois groupes d'âges ont envoyé des travaux!

Le jury va se réunir incessamment pour l'attribution des prix suisses. Quant à la cérémonie de remise des prix internationaux du concours Raiffeisen pour la jeunesse 1983/84, elle aura lieu à Aigle, le 6 juillet 1984. «Le Messager Raiffeisen» publiera un grand reportage à cette occasion: ce n'est que tous les huit ans que cette cérémonie a lieu dans notre pays!

JLE ■



**SOCIÉTÉ
DE DÉVELOPPEMENT
DE ST-MARTIN (Valais)**

Office du tourisme
(027) 81 24 74

Mieux que de l'or en barre:

***... des vacances à St-Martin!
de la santé en réserve,
du repos, et du soleil***



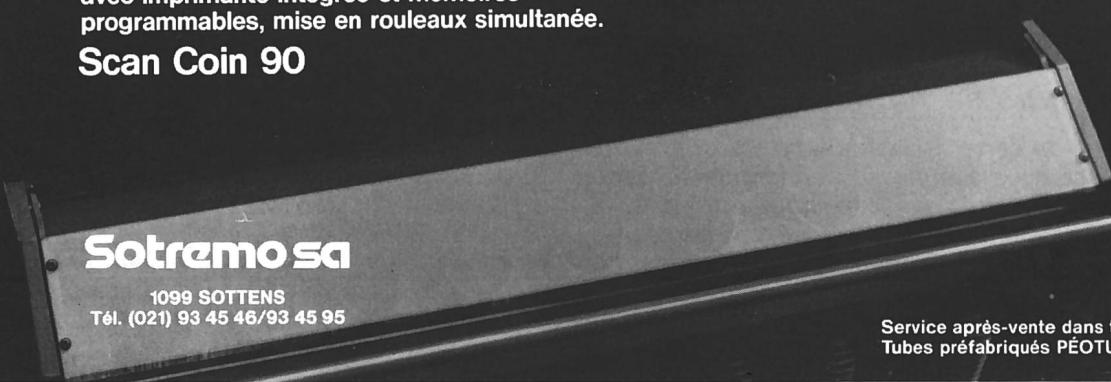
Des spécialistes qui vous offrent une gamme incomparable de machines
du petit modèle portable jusqu'aux grands ensembles



- trieuses-compteuses de monnaie
- machines à compter et mettre en rouleaux
- machines à compter les billets de banque

La première trieuse-compteuse de monnaie
avec imprimante intégrée et mémoires
programmables, mise en rouleaux simultanée.

Scan Coin 90



Sotremosa

1099 SOTTENS
Tél. (021) 93 45 46/93 45 95

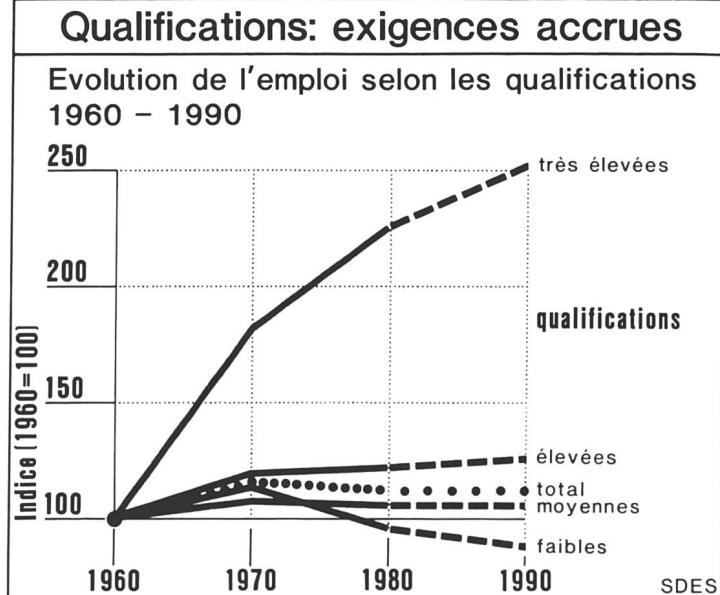
Service après-vente dans toute la Suisse
Tubes préfabriqués PÉOTUBES.

FLASH-INFORMATIONS

Les qualifications professionnelles à l'ère électronique

Les développements de la micro-électronique entraînent des modifications non seulement dans les méthodes et les structures de production, mais aussi sur le marché du travail. Comme le montre une étude effectuée pour le compte du Fonds national de la recherche scientifique, l'économie suisse n'est pas menacée de réduction de l'emploi dans les années quatre-vingt, si elle réussit son adaptation aux mutations technologiques et si elle reste concurrentielle. Une évolution aussi positive suppose notamment des qualifications suffisantes des travailleurs. A partir des exigences que requièrent les emplois en matière de traitement de l'information, de contribution à la solution

de problèmes et de créativité, on peut établir quatre catégories de qualifications. Depuis 1960, l'évolution dans ce domaine a été très diverse: le nombre des travailleurs peu et moyennement qualifiés qui constituent bien les deux tiers de l'effectif total des travailleurs ne s'est accru pendant la période de haute conjoncture que dans une proportion inférieure à la moyenne et il a diminué dans les années septante. En revanche, les fonctions qui exigent des qualifications élevées et supérieures ont augmenté en nombre, même en période de récession, mais dans une proportion moins forte. D'ici à 1990, l'évolution technologique devrait avoir pour effet un nouveau recul de l'emploi dans les



Dépenses d'énergie: plus de 2500 francs par habitant

En 1981, les dépenses d'énergie des consommateurs finals (y compris les taxes) se sont montées en Suisse à un total de 16,2 milliards de francs. Ce chiffre correspond exactement à un douzième du produit national brut. Les dépenses par habitant ont donc été légèrement supérieures à 2500 francs.

La plus grande part des dépenses, 39 %, est imputable aux carburants liquides. On trouve ensuite les combustibles liquides et l'électricité (27 % respectivement), le gaz (4 %), le charbon et la chaleur à distance (1 % respectivement) ainsi que le bois (moins de 1 %). Par rapport à 1978, la part des dépenses des com-

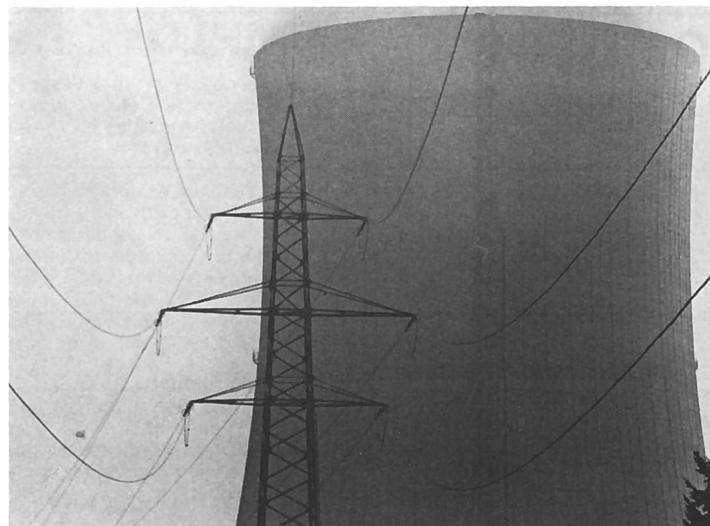


Photo Ch. Sonderegger.

bustibles liquides s'est fortement accrue, les augmentations massives de prix ayant plus que compensé le recul de la consommation. La part des carburants liquides s'est aussi légèrement accrue: les hausses de prix plus faibles se sont accompagnées dans ce secteur

catégories inférieures de qualifications; celui-ci devrait toutefois être plus que compensé par l'augmentation des postes dans les

groupes de qualifications supérieures, pour autant que l'on sache saisir les chances qu'offre l'innovation! ■

Aide aux régions de montagne

Jusqu'en juin 1983, 1248 projets, pour un montant total de 348,8 millions de francs, ont bénéficié de la loi du 28.6.1974 sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne. Ces aides se sont réparties entre les secteurs suivants: infrastructure (21,2 % du montant total), formation (18,5 %), sports, divertissements, loisirs (18,2 %), santé (14,2 %), transports (10,6 %), projets multiples (7,3 %), administration publique (4,5 %), protection contre les dégâts de la nature (3 %), culture (2,4 %) et «possibilités de consommation» (0,1 %). ■

Source: SDES.

COUPES SPORTIVES CHALLENGES
ÉTAINS



Jolinox s.a.

Borde 12 Lausanne
Tél. 021/38 38 02



Parler avec aisance

en public et dans la vie quotidienne ! Le trac, le rougissement, le bégaiement et la timidité peuvent être vaincus avec notre méthode largement éprouvée !
Demandez la



brochure gratuite

à: Institut Koning, Dépt 27, 2000 AB Haarlem, PAYS-BAS
(Vos nom et adresse en majuscules SVP)

Au top niveau...
l'efficacité
KAMPKA
engrais surdoués

malheureusement pas à la portée de toutes les bourses
Importateur pour la Suisse:
BOURCOUD - NPK 1000 LAUSANNE 20



COMPAGNIE DE GÉRANCE IMMOBILIÈRE

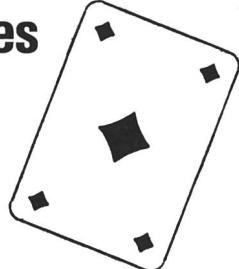
Achats — Ventes
Locations d'appartements
Villas — Immeubles — Terrains
Placements hypothécaires

Rue Général-Dufour 11 GENÈVE Tél. (022) 21 51 11

Magasin exposition carrelages

Rue de la Maison-Rouge 23
1400 YVERDON-LES-BAINS
Ø 21 22 13

Ventes en gros et au détail



A. MONTORFANO S.A.

AGENCE DUPORT

Détectives privés autorisés

Rue Marterey 5
1005 Lausanne

24 heures
sur 24

Ø (021) 22 41 22
Ø (021) 22 41 67



Dernier délai

pour la remise
des annonces
du numéro de mai 1984 :
10 avril 1984 !



ZEICO

BANKEINRICHTUNGEN · SAFES · KASSEN
INSTALLATIONS BANCAIRES · SAFES · COFFRES

Verwaltung + Technik:
Zeico AG, Postfach
8048 Zürich, Tel. 01 - 64 17 64

Fabrikation:
Zeico AG, 3945 Gampel
Telefon 028 - 42 20 72

INTERCOOPERATION

Organisation suisse pour la coopération et le développement, qui se consacre essentiellement à des projets en milieu rural, cherche un

EMPLOYÉ DE BANQUE

comme conseiller et collaborateur pour le projet de coopératives d'épargne et de crédit « Banques Populaires » au Rwanda (65 banques locales réparties en zone rurale, actuellement).

Activités

- Assistance et conseil en techniques bancaires et administratives
- analyse et gestion financière
- appui aux départements : crédits, comptabilité, contrôle/inspecteurat, juridique
- Appui à l'équipe de direction
- collaboration avec le chef de projet dans les tâches d'organisation et de structure.

Nous demandons

- Diplôme fédéral d'employé de banque (éventuellement en préparation)
- Connaissance de tout le domaine bancaire
- Expérience dans la fonction de chef de département d'une banque
- Sens de l'organisation
- Très bonne connaissance de la langue française
- Style de direction basé sur la participation
- Sens de la coopération

Nous offrons

- Salaire correspondant aux exigences
- Prestations sociales supérieures à la moyenne
- Contrat de 2 ans, avec possibilité de prolongation

Lieu de résidence: Kigali

Les personnes intéressées sont priées d'adresser leur offre manuscrite et leur curriculum vitae à
**Intercooperation, case postale 1651, Bollwerk 19,
3001 Berne.**
Tél. (031) 21 12 61.

LIVRES

Le Coup de fourchette

Le guide des très bonnes tables de Romandie

24

Si l'envie vous prenait de connaître la définition exacte du terme «gastronomie», consultez votre dictionnaire; vous y verrez: «art de la bonne chère». Bonne chère signifiant bonne nourriture, on peut donc bien manger avec des produits simples.

Tout cela pour vous dire que le mot «gastronomie» ne fait pas uniquement partie du jargon des «snobs»!... Et, puisqu'il en faut pour tous les goûts, «Le Coup de fourchette» (édition n° 5) a sélectionné pour vous aussi bien des établissements de luxe que des cafés de campagne ou de bons bistrots citadins.

Vous y trouverez plus de 240 adresses, comportant chacune un symbole (une, deux ou trois fourchettes, plus une, deux ou trois pièces de un franc), qui permet au lecteur, d'un simple coup d'œil, de se faire une idée sur le rapport qualité/prix. Gourmets et gastronomes, sachez que vous pouvez vous procurer ce guide des bonnes tables, édité par «24 Heures», en librairie, au prix de Fr. 19.—!

(Az) ■

James Bond, Belmondo & Cie

Avec «James Bond, Belmondo & Cie», l'auteur a voulu relater au spectateur qui se rend volontiers dans les salles obscures, quelles sont les aventures que les fabricants de rêves français, italiens, allemands, anglais et suisses ont connu de la fin du XIX^e siècle à nos jours.

Ecrit par Mario Cortesi, journaliste et réalisateur de films, ce livre brosse également le portrait succinct (illustré de photos) de plus d'une centaine de célébrités — stars et metteurs en scène — qui ont permis à des millions de spectateurs

de vivre des moments inoubliables.

Un autre chapitre est consacré à la naissance d'un film. Mario Cortesi, expert en la matière, trace le long chemin à parcourir, de l'idée initiale au scénario en passant par la réalisation, le montage et la sonorisation, avant de présenter la première projection au public. Cet ouvrage fait également une large place, fort intéressante, aux astuces que les réalisateurs utilisent pour les trucages, sans lesquels, très souvent, le suspense serait absent des écrans. Un dernier chapitre est dédié aux cascadeurs, ces héros inconnus du cinéma qui risquent chaque jour leur vie, pour vous donner le frisson dans le dos.

Les inventions qui ont changé le monde

L'histoire des inventions est un long cheminement, plein d'essais et de déceptions, d'échecs et de triomphes, écrit par des hommes à la volonté indomptable qui sacrifièrent tout pour concrétiser leurs espoirs. Le parapluie qu'on ouvre machinalement aux premières gouttes, le savon, le journal, le téléphone, la télévision, la montre-bracelet... autant d'objets que la vie quotidienne a rendus si familiers qu'ils semblent avoir toujours existé. Et pourtant, un jour, il a fallu que quelqu'un les invente. Qui? Comment? Dans quelles circonstances? Les inventions ont fait plus que modifier notre vie quotidienne. Elles ont influencé l'histoire de l'humanité, en modifiant les

LES INVENTIONS qui ont changé le monde



rapports de puissance entre les pays, en créant de nouvelles classes sociales et en rendant la culture accessible à tout le monde. Ce livre fascinant se lit comme un roman ou se consulte comme un ouvrage de références, soit alphabétiquement, soit en suivant l'histoire, ou encore par inventeur. Editions Sélection du Reader's Digest, Räffelstrasse 11, 8021 Zurich. (SP) ■

JAMES BOND BELMONDO & Cie **Le livre du cinéma européen**

Ses vedettes, ses trucages, ses cascadeurs
La naissance d'un film



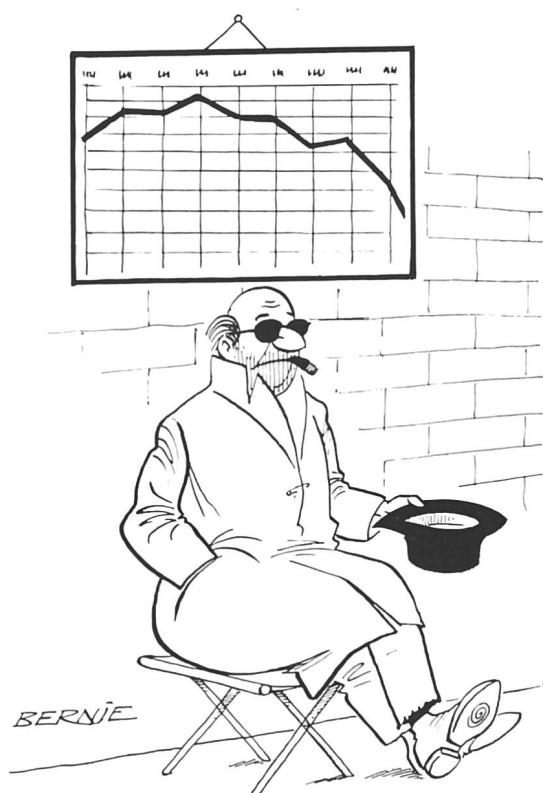
308 photographies en couleurs et noir/blanc, tirées des films les plus célèbres, illustrent ce volume du cinéma européen. Ce livre

se commande directement aux Editions Avanti S.A., 2003 Neuchâtel, au prix de Fr. 17.— + 400 points Avanti. (SP) ■

humour...

Contrariété

«J'ai pris mon parti de ce que les clients jettent les cure-dents utilisés par terre», raconte le restaurateur écossais. «Ce qui me désole, c'est que les garçons les cassent quand ils marchent dessus!» **cpr.**



Sans légende.

Manque de précision

Monsieur Dupont entre dans une pharmacie.
«J'aimerais un vermifuge, s'il vous plaît!»
«Pour adultes?»
«Désolé, mais je ne sais pas si les vers sont déjà adultes...» **cpr.**



— Chic! On a volé mon vieux manteau de fourrure!

Dessin de Christian - Cosmopress

Pas d'excès

Dans un autobus bernois, un passager se lève, va vers le chauffeur et se plaint: «Dites donc, est-ce que vous ne pourriez pas rouler un peu plus vite?»
«Si la vitesse à laquelle je

roule ne vous convient pas», répond le chauffeur irrité, «descendez donc au prochain arrêt et continuez à pied!»

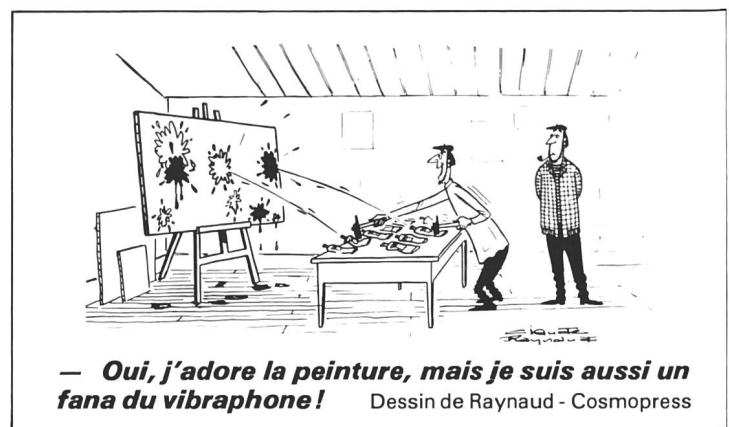
«C'est effectivement une possibilité», répond le passager, «mais je ne suis pas pressé à ce point-là...» **cpr.**

Manque de logique

Deux hommes d'affaires déjeunent ensemble au restaurant.
«Pour ma part, j'ai perdu toute confiance dans le genre humain», dit l'un.
«Comment se fait-il, dans ce cas», s'étonne l'autre,
«que vous ayez eu le courage de commander un civet de chevreuil?» **cpr.**

Demande en mariage

Pierrot et Françoise jouent aux adultes.
«Veux-tu m'épouser?», demande Pierrot.
«Ma foi, cela dépend», répond Françoise. «As-tu un revenu suffisant pour entretenir une femme avec trois poupées?» **cpr.**



— Oui, j'adore la peinture, mais je suis aussi un fana du vibraphone!

Dessin de Raynaud - Cosmopress

...et mots croisés

Mots croisés faciles

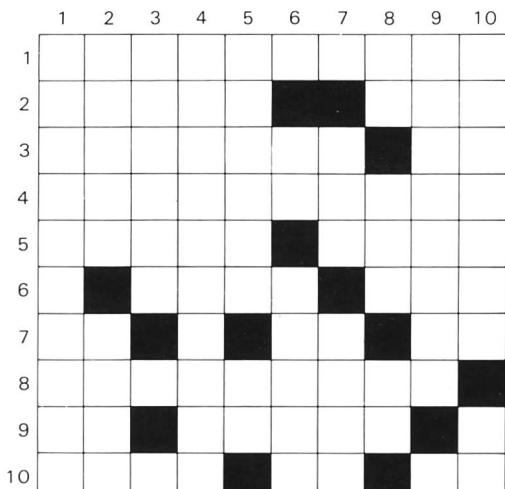
Horizontalement

1. Avide de gain. 2. Certains disent qu'elle porte malheur. Article. 3. Pays d'Afrique. Abréviation religieuse. 4. Agitée de secousses brusques. 5. On y trouve des chiens. Pas grand-chose. 6. N'est pas carré. Connue par son Evangile. 7. A l'envers: conjonction. Ancienne affirmation. Note. 8. Figures géométriques. 9. Ile française. Multitudes. 10. Pronom. Allemands de sinistre mémoire. Champion.

Verticalement

1. Célèbre butte. 2. Contrée de la Grèce. Ville de l'URSS. 3. S'emporte facilement. 4. Il est atteint d'une maladie dangereuse. 5. Très léger. Dévêtu. 6. Abréviation signifiant: le même. Gouvernaient autrefois Venise. 7. Rivière de Suisse. Ouvrent bien des portes. 8. Pronom. Fleuve. En matière de. 9. On se plaint souvent de celles de la justice. 10. Devient de plus en plus chère. Médor en raffole.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



Mots croisés difficiles

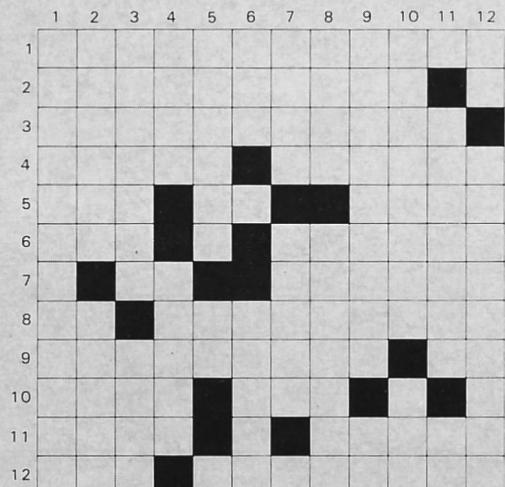
Horizontalement

1. Ancien nom d'une ville russe (deux mots). 2. Peuple de l'URSS, à l'ouest de l'Oural. 3. Atténuations dans une maladie. 4. A connu des merveilles. Saumure. 5. Pronom. Petit cours d'eau. Commune du Finistère. 6. Lac germanique. A peut-être suivi un régime. 7. Sur des plaques de voitures suisses. Il faut parfois monter pour y descendre. 8. Exclamation. Renseignements utiles aux médecins. 9. Sans intermédiaires. Note. 10. Exterminât. Ville des Pays-Bas. 11. Prédécesseur d'Elisée. Commune de Belgique. 12. Unité monétaire. Se marquent par des apostrophes.

Verticalement

1. Membres de la tribu de Mahomet (plusieurs orthographies). 2. Chef-lieu de canton de la Charente. Concurrent. 3. Reconnues. On peut la prêter ou la passer. 4. Beaucoup de Français doivent s'en contenter. Port d'Italie. 5. Prendra garde à. Initiales religieuses. 6. Terme de sport. Caïn n'a pas connu le sien. 7. Mouvements d'humeur. Sultan ottoman. 8. Célèbre par ses colères. Le lait a les siennes. 9. Confiances. Note. 10. Alcaloïdes. Préfixe. 11. Ont eu leur légende au XIX^e siècle. Adverbe. 12. Court, plat ou long. Divisions.

(La solution paraîtra dans notre prochain numéro!)



**Solution
de nos
mots croisés
faciles
du N° 2
de février 1984**

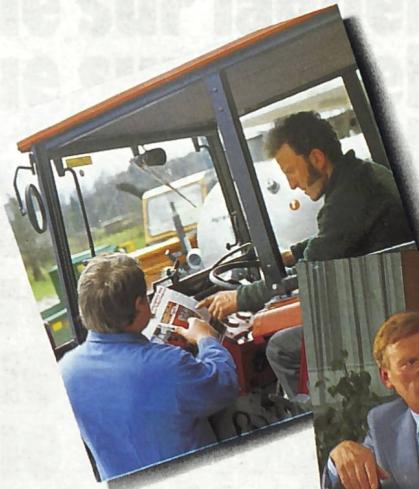
1	E	C	R	E	V	I	S	S	E	S
2	L	U	I		A	N	T	I		E
3	E	I	R	E		N	A	M	U	R
4	P	S	A	L	M	O	D	I	E	R
5	H	I		F	I	C	E	L	L	E
6	A	N	N	E	X	E		I	L	E
7	N	I	A		U	N	I	T	E	S
8	T	E		A	R	T		U		
9	I	R	I	S	E	E		D	O	S
10	N	E	V	E		S	U	E	N	T

**Solution
de nos
mots croisés
difficiles
du N° 2
de février 1984**

1	A	N	T	H	R	O	P	O	I	D	E	S
2	M	A	R	I	E	T	H	E	R	E	S	E
3	I	C	I			P	H	E	D	R	E	N
4	L	E			A	T	O	N	I	E	S	L
5	C	L			C	A	N	O	P	E	S	I
6	A	L	S	E	T		M	E	L	E	E	S
7	R	E	P	R	I	S	E					X
8	B			B	O	U	N	I	N	E		R
9	A	R	G	E	N	T	A	N		P	R	O
10	R	A	I	S	U	L	C	E	R	E	S	
11	C	A	R		O	R		A	V	I	L	A
12	A	B	O	N	N	E	E	S		S	S	S

RAIFFEISEN

... aussi votre banque!



Les principes Raiffeisen sont la solidarité et la sécurité. En s'employant à les suivre, les Caisses et les Banques Raiffeisen offrent à leurs clients des prestations sur mesure et des services personnalisés pour toutes les questions d'argent.